



MICROFICHE N°

02834

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

REPUBLIQUE DOMINICAINE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
OFFICE NATIONAL DE L'ETAT
PROJET PAS-ATRA-TRE

REPUBLIQUE DOMINICAINE
Office National de l'Etat
Ministère de l'Agriculture
Rue de l'Indépendance
à Port-au-Prince
FAO/OMC/EC

MISSION D'EVALUATION - 21 Mars/24 Mars 1975

Note relative à la situation
du Projet de développement rural intégré des zones à problèmes agricoles

Document préparé à l'attention
de Messieurs les membres de la
Mission d'évaluation du Projet

Port-au-Prince 1975

SOMMAIRE

	Pages
1 - REMERCIEMENTS	1
2 - BREF DE HISTOIRE DU PROJET	1
3 - ORGANISATION DES INTERVENANTS	2
4 - ORGANISATION DU PROJET	4
5 - ACTIVITES DE TRAVAIL	6
- 5.1 - Aide technique et matérielle aux producteurs	7
- 5.2 - Fonds et subventions	19
- 5.3 - Formation professionnelle	20
- 5.4 - Marchés et Exportation	21
- 5.5 - Opérations Spécifiques	23
6 - CONTRIBUTIONS A L'EXECUTION DU PROJET	24
- 6.1 - CITA - PRO	24
- 6.2 - BIRD - Fonds seulement	25
- 6.3 - CITA - PM Personnel	26
- 6.4 - Gouvernement Fédéral	26
- 6.5 - Gouvernement Fédéral - Fonds seulement	27
- 6.6 - Gouvernement Fédéral - Personnel	27

ANNEXES

1 - Mandat de la Mission
2 - Circulaires relatives à l'organisation des activités du Projet
3 - Organisation générale
4 - Modalités d'octroi des subventions et prêts
5 - Subventions et prêts aux producteurs - Etat récapitulatif
6 - Fonds de rattachement BIRD - Situation
7 - Fonds de rattachement - Utilisation des ressources
8 - Budget-programme de production oléicole pour 1975/76
9 - Crédits CITA à mobiliser en 1976
10 - Formation Professionnelle

Le présent document est établi à l'initiative de Messieurs les membres de la mission d'évaluation du Projet YAO/ATRA/TUN2, dans les travaux se déroulant en Tunisie du 21 novembre au 4 décembre 1973.

Il a pour objet de rendre compte des activités menées par le Projet, de faire part des problèmes qui se posent et de formuler des propositions relatives à l'orientation des interventions ainsi qu'au renforcement de leur efficacité.

1 - Données générales sur le Projet

- Gouvernement bénéficiaire : Tunisie
- Réalisation : par le Gouvernement Tunisien (Ministère de l'Agriculture) qui a désigné l'Office National de l'Huile (O.N.H.) comme étant l'agence d'exécution.
- Direction : Monsieur Mokher Macraoui, Chef du Service Technique Production de l'O.N.H., assisté par Monsieur J.L. DIALLO, Conseiller du Projet
- Coût : Contribution du Gouvernement Saoudien \$ U.S. 1.326.000
Contribution du Gouvernement Tunisien \$ U.S. 2.135.000
Total \$ U.S. 3.461.000
- Durée : 3 ans, du 1er Avril 1971 au 31 Mars 1974.

2 - Rôle et mission du Projet

Le rôle principal du Projet, tel qu'il est décrit par le plan d'opération, est parfaitement clair : assister l'Office National de l'Huile pour la promotion d'un effort coordonné et général en faveur de l'agriculture et des industries oléicoles.

Cette assistance, sauf en ce qui concernait la programmation et quelques actions spécifiques, devait consister en un ensemble d'activités concentrées dans des zones d'intervention, ceci afin d'éviter une dispersion des efforts et des moyens.

Toutefois, compte tenu des besoins évidents du secteur oléicole, il a été convenu au Projet de ne pas limiter son champ d'action et surtout, à ce sujet, qu'il avait un caractère national.

...

Le présent document est établi à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour la coopération économique et sociale (O.N.C.E.), dont les bureaux se trouvent à Tunis le 21 Décembre au 4 Janvier 1971.

Il a pour objet de rendre compte des activités menées par le Projet, de faire part des problèmes qui se posent et de formuler des propositions relatives à l'orientation des interventions ainsi qu'à leur renforcement et leur efficacité.

1 - Données générales sur le Projet

- Gouvernement locataire : TUNISIE
- Exécution : par le Gouvernement Tunisien (Ministère de l'Agriculture) qui a désigné l'Office National de l'Élevage (O.N.E.) comme étant l'agence d'exécution.
- Direction : Monsieur Hektor Bartakchi, Chef du Service Technique (S.T.) Section de l'O.N.E., assisté par Monsieur J. G. MILLARD, Conseiller du Projet
- Coût : Contribution du Gouvernement Suisse à U.S. 1.250.000
Contribution du Gouvernement Tunisien à U.S. 2.115.000
Total à U.S. 3.365.000
- Durée : 5 ans, du 1er Avril 1971 au 31 Mars 1976.

2 - Rôle et mission du Projet

Le rôle principal du Projet, tel qu'il est décrit par le plan d'opérations, est parfaitement clair : assister l'Office National de l'Élevage pour la promotion d'un effort coordonné et général en faveur de l'élevage et des industries oléicoles.

Cette assistance, sous sa forme de programmation et quelques actions spécifiques, devait comporter un ensemble d'activités concentrées dans des zones d'interventions, ceci afin d'éviter une dispersion des efforts et des moyens.

Très vite, compte tenu des besoins évidents du secteur oléicole, il a été demandé au Projet de ne pas limiter son champ d'action et surtout, à ce sujet, qu'il avait un caractère national.

.../...

Dans cette optique, dès le mois de juillet 1973, il a été décidé que le Projet et le Service Technique Productif de l'ONB soient étroitement liés, et que les missions de l'ONB soient, essentiellement, une seule "unité".

De ce fait, la mise en œuvre du Projet devrait s'effectuer en liaison étroite avec le Service Technique Productif de l'ONB pour la mise en place d'une organisation et de moyens, ainsi que pour la réalisation d'actions coordonnées d'urgence et de nature spéciale.

Ces mesures, approuvées par le Comité de direction et le Comité technique consultatif, nécessitent d'une certaine façon, et sont conformes à l'esprit du plan d'urgence, conduisant à une réelle intégration du Projet dans les structures nationales, et devant aboutir à la création d'une organisation permanente d'urgence en développement agricole acceptant d'assurer la planification et l'exécution des actions après l'adoption du Projet.

Elles ont permis la réalisation de nombreuses actions ayant eu un réel impact sur le développement de la production, ainsi que la création des conditions nécessaires à l'élaboration d'un plan d'urgence agricole.

A ce sujet, tout en exprimant sa satisfaction pour les efforts accomplis, le Comité technique consultatif a appelé l'attention, en juin 1974, sur "les difficultés qui pourraient se manifester avec l'élargissement programé des activités".

Dans ces conditions, et compte tenu des résultats déjà obtenus, ainsi que de la multiplicité et du volume des activités confiées à l'unité "Service technique production - Projet", il a été convenu de renforcer l'organisation et les moyens humains afin de doter le secteur d'une structure à la mesure des objectifs à atteindre. Des dispositions seront prises dans un proche avenir, qui devraient permettre d'agir avec toute l'efficacité souhaitable.

3 - Conception des interventions du Projet

La conception des interventions du Projet se fonde sur sa réelle intégration dans les structures gouvernementales d'intervention.

Les dispositions prises à ce sujet visent à mobiliser les moyens qui existent et renforcer leur efficacité et en évitant toutes duplications, actions de substitution ou création de structures parallèles.

.../...

A cette fin, le rôle et les attributions de chacune des "structures" devant participer aux activités de développement agricole ont été clairement définies par l'arrêté N° 48 du 25 Octobre 1974 (cf annexe) :

- à l'échelon national, l'ONR et la Projet, dans le cadre d'une collaboration permanente et organisée avec toutes les instances concernées par la promotion du secteur agricole sont responsables : de la programmation régionale des activités, de l'harmonisation et de la coordination des actions, de la conception et de l'organisation des interventions techniques, de la mobilisation des moyens humains et financiers, de "suivi" des réalisations et de l'évaluation des résultats obtenus;
- aux échelons régionaux, les services du Ministère de l'Agriculture ont l'entière responsabilité de la réalisation des programmes et de l'organisation des actions qu'ils comportent, leur intervention se situant dans le cadre de leurs attributions normales.

Dans cette optique, trois groupes de travail ont été constitués au niveau central (vulgarisation - recherche - formation) et des responsables ont été désignés par le Ministère de l'Agriculture pour être les "vis à vis" du Projet. Ces responsables ont notamment pour rôle d'assurer la réelle participation des services relevant de l'Administration, dans l'ensemble des programmes, à l'exécution des opérations.

Ces mesures, si elles avaient été strictement appliquées, étaient de nature à permettre le déroulement normal des opérations du Projet.

Malheureusement, pour des raisons multiples, tenant aux difficultés rencontrées, ainsi qu'à la faiblesse des moyens mis à la disposition de la promotion agricole, leur effet est resté très limité.

Toutefois, dans certaines zones, et pour quelques actions spécifiques, des résultats satisfaisants ont été obtenus, ce qui démontre le bien fondé des recommandations formulées.

C'est ainsi, il faut rappeler que le comité technique consultatif avait insisté sur la nécessité d'une "intégration institutionnelle", les mesures devant être prises prochainement, (dont il est fait mention au 2 ci-dessus) répondant à cette nécessité.

...

En outre, compte tenu de la spécialité des actions et aussi de la multiplicité des thèmes confiés aux différents régionaux, il est prévu, dans chaque gouvernement où l'agriculture occupe une place importante, la création de bureaux des opérations agricoles relevant de l'autorité des administrations de la production agricole. Ces bureaux seront les "antennes" du service technique production et du Projet.

A - Organisation du Projet

L'accomplissement des missions confiées au service technique production et par conséquent au Projet nécessite la conduite de trois actions principales :

- Préparation du développement du secteur agricole, en menant un ensemble de travaux allant de l'inventaire de l'activité (minimale jusqu'à l'évaluation des résultats;
- Orientation et organisation des interventions affectées au secteur agricole, d'une part, en définissant les principes, les méthodes et les techniques devant permettre l'amélioration de la production et de la productivité du secteur agricole grâce, notamment, aux essais et démonstrations (liaison recherche - vulgarisation); d'autre part, en préparant les campagnes agricoles ainsi que les interventions techniques et en appuyant leur exécution, ce qui comporte des actions de formation à tous les niveaux;
- Intervention auprès des producteurs, afin de les aider à intensifier leur production grâce à une aide technique (vulgarisation - formation) et matérielle (fourniture de moyens de production - Crédit agricole), cette action étant de la compétence des services du Ministère de l'Agriculture.

C'est sur cette base que sont organisés le Projet qui dispose continuellement de spécialistes nationaux et internationaux groupés en une équipe pluridisciplinaire.

.../...

En outre, les ingénieurs régionaux devraient, comme prévu, rejoindre l'équipe existante, toutes les tâches à accomplir à l'échelon régional étant maintenant de la responsabilité des arcoms de la Production agricole (évaluation des progrès) ou des comités de l'ONH (mise en place des moyens). Dans cette nouvelle position, il leur faudrait d'assurer les liaisons avec les échelons régionaux, de veiller à la mise en œuvre des programmes, d'aider à leur exécution et de contrôler les réalisations.

Pour le personnel international, il semble indispensable de prévoir la création de deux postes supplémentaires : agronome (spécialiste de la vulgarisation et de la formation professionnelle), spécialiste du crédit agricole.

Cette proposition tient compte de l'ampleur des problèmes posés dans ces domaines et s'appuie sur les observations formulées tant par le comité technique consultatif lors de sa session de juin 1974 que par les consultants du Projet. Elle résulte aussi de l'analyse des difficultés rencontrées et des résultats obtenus en ce qui concerne les opérations techniques d'extension de la production agricole.

3 - Les activités du Projet

L'organisation du Projet se situe au niveau des structures et de l'équipe, mais aussi au niveau des activités. C'est la raison pour laquelle les actions de promotion agricole sont présentées dans le cadre de programmes généraux, afin d'assurer leur cohérence et d'éviter les chevauchements. Elles sont donc présentées selon les règles propres à chaque organisme.

Valoir dissocier les interventions de l'ONH de celles du Projet ne correspondrait pas à la réalité et conduirait à donner une image déformée de l'effort entrepris, sans qu'il soit possible de situer les actions dans leur véritable contexte.

De ce fait, les réalisations dont il est fait état ci-dessous sont à considérer comme étant le fruit de l' étroite collaboration qui s'est établie entre le Projet, l'ONH et les services du Ministère de l'Agriculture. Elles n'ont été possibles que grâce à l'important appui fourni par l'ONH.

Sur le plan conceptuel, les activités sont axées sur la vulgarisation qui constitue le "pivot" de toutes les interventions.

///

En outre, les ingénieurs régionaux devraient, comme prévu, rejoindre l'équipe centrale, toutes les tâches à accomplir à l'échelon régional étant maintenant de la compétence des administrateurs et des ingénieurs régionaux (évaluation des programmes) ou des centres de l'ONR (autres en place ou à venir). Dans cette nouvelle position, il leur faudrait assurer les liaisons avec les fonctionnaires régionaux, de veiller à la mise en œuvre des programmes, d'aider à leur exécution et de contrôler les réalisations.

Pour le personnel international, il semble indispensable de prévoir la création de deux postes supplémentaires : un spécialiste (spécialiste de la vulgarisation et de la formation professionnelle), spécialiste du crédit agricole.

Cette proposition tient compte de l'ampleur des problèmes posés dans ces domaines et s'appuie sur les observations formulées tant par le Comité technique consultatif lors de sa session de juin 1974 que par les communautés du Projet. Elle résulte aussi de l'analyse des difficultés rencontrées et des résultats obtenus en ce qui concerne les opérations techniques d'assistance de la production agricole.

5 - Les activités du Projet

L'indépendance du Projet de travail sera assurée au niveau des structures et de l'équipe, mais aussi au niveau des activités. C'est la raison pour laquelle les actions de production agricole sont présentées dans le cadre de programmes communs, étant entendu que sur le plan financier et comptable les programmes sont identifiés et comptabilisés selon les règles propres à chaque organisme.

Vouloir classer les interventions de l'ONR de celles du Projet ne correspond pas à la réalité et conduirait à donner une image déformée de l'effort entrepris, sans qu'il soit possible de situer les actions dans leur véritable contexte.

De ce fait, les réalisations dont il est fait état ci-dessous sont à considérer comme étant le fruit de l'étroite collaboration qui a été établie entre le Projet, l'ONR et les services du Ministère de l'Agriculture. Elles n'ont été possibles que grâce à l'important appui fourni par l'ONR.

Sur le plan conceptuel, les activités sont axées sur la vulgarisation qui constitue le "pivot" de toutes les interventions.

.../...

La méthode retenue pour l'exécution des programmes vise à lier très étroitement un ensemble de moyens complémentaires les uns des autres et concourant tous au même objectif : le développement des exploitations agricoles et des revenus, et par suite de conséquence la promotion de l'homme.

Ces programmes de ce qui précède les activités sont regroupées autour des axes de travail suivants :

- Aide technique et matérielle aux producteurs;
- Vulgarisation et formation professionnelle;
- Essais et démonstrations de techniques nouvelles;
- Études et enquêtes;
- Opérations spécifiques.

5.1 - Aide technique et matérielle aux producteurs

Dans une première étape l'assistance apportée aux producteurs n'est citée dans le cadre d'opérations spécifiques relevant elles-mêmes, bien que précédées et accompagnées d'actions de vulgarisation et de formation. Les activités ainsi conduites ont permis d'apporter des améliorations, une amélioration de la production et la mise au point d'un dispositif d'aide technique et matérielle aux exploitants et producteurs.

Ce dispositif est fondé sur le contrat par lequel la production (ou le groupe de producteurs) et l'Etat s'engagent à mener à son tour une action d'intervention de la production, dans des conditions qui, sur les plans techniques et financiers, sont clairement précisées. C'est au niveau du contrat que sont mobilisés les ressources du Fonds de roulement du Projet (dotation BIR de 100 à 315/270) et du Fonds de promotion de l'agriculture, conformément aux dispositions du plan d'opérations relatives à l'octroi des prêts et subventions (planop page 25).

C'est ainsi, il avait été convenu que l'assistance aux producteurs se limiterait à trois niveaux :

- exploitations pilotes de démonstration pour lesquelles l'aide apportée couvre tous les facteurs de production (environ 1% des exploitants des zones d'intervention, soit de l'ordre de 250);
- exploitations moyennes pour lesquelles l'assistance concerne les principaux facteurs limitant la production;

iii/iii

Elle est volontairement limitée à des superficies relativement peu importantes, ayant pour objet de diffuser une nouvelle technique de plantation (utilisée dans d'autres pays) et de procéder aux mises au point nécessaires.

Deux problèmes se posent : le choix des cultivars qui doit être orienté vers des variétés peu vigoureuses et la conduite des arbres. En fait, il faut préciser quelle est la densité optimale et donc l'écartement à retenir compte tenu du climat et du sol en fonction des variétés. De nombreux essais ont été mis en place dans ce but.

Les réalisations sont les suivantes :

Campagne	Nbre. Ha	Nbre. Bénéficiaires	C O U	
			Subvention	Prévo
1973 - 1974	74,50	26	9.930	15.815
1974 - 1975	128,75	64	8.117	40.435
1975 - 1976 (prévisions)	100,00	60	7.500	30.000

- GREFFAGE ET SURGREFFAGE

Le programme prévoyait le greffage ou le surgreffage d'oliviers. Il intéressait plus particulièrement la mise en valeur de peuplements d'oléastres. Les études ayant fait apparaître que cette action ne présentait qu'un intérêt secondaire pour les oliviers en Tunisie, les peuplements d'oléastres étant déjà greffés, il a été convenu de modifier le programme initial pour l'orienter vers des démonstrations et la formation des oléiculteurs intéressés. En effet, le problème qui se pose semble bien être de démythifier le greffage en tant qu'opération spécifique et d'amener les oléiculteurs à la considérer comme une opération culturale normale. En outre les méthodes employées traditionnellement présentaient quelques inconvénients (greffe en couronne dans le Nord ou en écusson dans le Centre) d'où l'intérêt de vulgariser la greffe en plaque, d'exécution aisée et augmentant les chances de reprise.

.../...

SITUATION DU COLONISAT

La destruction du colons, qui dans le centre et le sud de la Tunisie couvre de l'ordre de 150.000 hectares, soit 5 millions d'arbres environ (10% de l'olivier - 25% des jeunes plantations - dans quelques gouvernorats plus de 50% des oliviers), est l'une des actions prioritaires. Sans certaines mesures elle constituerait un obstacle à toute amélioration de la production, c'est elle toute l'importance qui s'y attache, la situation actuelle a pour conséquence une diminution de production, dans les zones infectées, de 20 à 30% d'olive sèche par arbre adulte, d'où un manque à gagner de 10 millions de dinars annuellement, la perte la devenir des jeunes plantations risque d'être considérable.

Devant cette situation un effort important a été envisagé par l'ONH et le Projet dès 1973-1974. Des contrats fixant les droits et obligations des deux parties (projet - producteurs) ont été passés pour les superficies suivantes, les travaux étant assurés, soit par les producteurs eux-mêmes, soit par une entreprise spécialisée (la COVESA) avec la participation des producteurs :

Campagne	Surf. en Ha	Surf. bénéficiaires	Interventions	Prévisions
1973 - 1974	980		9.886	9.886
1974 - 1975	1464	1.356	57.635	57.635
1975 - 1976 (prévisions)	1340	500	-	100.500

EQUIPEMENT DES PRODUCTEURS

Matériel de traitement : Il a été révisé le matériel de traitement contre les parasites à 15 producteurs (14.075 dinars prêts et 1.417 dinars subventions). L'objectif prioritaire est de faciliter l'équipement des oliviculteurs afin qu'ils exécutent eux-mêmes les traitements qui actuellement sont effectués par l'ONH.

.../...

Équipement des petites exploitations : Il était prévu l'équipement de 200 petites exploitations des zones d'intervention au chapitre de petit et petit matériel agricole. Cette opération n'a pas encore été réalisée, les procédures relatives à son déroulement restent à mettre au point compte tenu des dispositions générales régissant l'octroi de crédit agricole. La préoccupation du Ministère de l'Agriculture et du Pêche est d'harmoniser les modalités d'aide aux producteurs. Des mesures ont donc été prises en vue de la réalisation du programme au titre de la campagne 1975/76, son financement devant être assuré par le Fonds d'Orientation et de Soutien au Développement Agricole.

Équipement des coopératives de services : Une action est en cours pour l'équipement de 13 coopératives de services situées dans les zones d'intervention du Pêche. Parmi 5 d'entre-elles les premières équipements ont été mis en place en juillet 1975. Dans les prochains mois l'administration apportée aura permis l'acquisition de 17 tracteurs, 22 moteurs et 23 moteurs, pour une valeur globale de 225,000 francs (15% petite - 15% subvention).

Pour une coopération, et dans un premier temps, une aide importante de l'administration sera nécessaire. La conception et les modalités d'octroi de cette aide devront permettre un transfert progressif des charges financières en décaissant, qui au fur et à mesure du développement des activités (augmentation du "chiffre d'affaire") seront supportées par les coopérateurs.

Une charge coopérative ou Directeur (ou un gestionnaire) co-dirigera le Président, dont il dépendra, pour tout ce qui concerne la gestion des moyens et la fourniture de services. Cet agent sera également, sous l'autorité des services techniques du Ministère de l'Agriculture, une mission de vulgarisation-formation. En fait, il sera le conseiller agricole de la coopérative qui, au début, paiera une partie de son salaire pour se payer la totalité dès que les ressources financières le permettront.

.../...

C'est ainsi que les actions techniques seront actualisées et poursuivront en s'intensifiant, étant situées dans un cadre autorisant leur intégration et la création des conditions nécessaires à un véritable développement rural intégré.

VENTILATION DES COÛTS

Opération très spécialisée de la profession et qui implique toute l'élite tunisienne.

Elle est menée sur la base d'observations faites par les spécialistes et les producteurs sans que l'on dispose de données obtenues au niveau de la recherche, ce qui constitue une grave lacune.

D'une manière générale il est prévu à l'âge d'ensemencement 33,5% par hectare. Ces dépenses sont effectuées selon les directives des services techniques chaque fois que la pluviosité est suffisante ; réajustement dans le Nord, selon les années dans le Centre et le Sud.

Pour le lancement de l'opération, et à titre initial, il a été accordé des subventions (10% de la valeur des engrais pour paiement à crédit et 15% pour paiement au comptant) et des prêts. Cette mesure a été appliquée pendant 3 campagnes; elle est aujourd'hui supprimée compte tenu des résultats obtenus. Pour 1975/76 tous les engrais seront achetés au comptant, sans subvention outre que les frais d'approvisionnement et de distribution.

Le bilan de l'opération est le suivant :

Campagne	Dépenses claires	Financement		Don	
		Comptant	Crédit	Subvention	Total (1975/76)
1973/74	3.000	2.250	7.839	11.120	127.311
1974/75	119.000	8.313	5.772	103.397	690.000
1975/76 (première vision)	12.000	12.000	-	12.000 (15%)	990.000
(1) frais d'ap- provisionnement et dis- tribution					

.../...

TRAIITEMENTS PHITOMICIDAIRES

Les traitements payés et reçus pour 125 à 150.000 ha, dans pour 10 à 15.000 ha, enchanille pour 2 à 3.000 ha, ainsi que la lutte contre les dicarboxes, les crédits additionnels sont en augmentation constante : de l'ordre de 600.000 dinars en 1975.

Les traitements sont exécutés par la Société Nationale de Protection des végétaux et les producteurs, tous les frais afférents à l'achat des produits et aux interventions étant à la charge de l'ONG (aide à la production).

La protection sanitaire de l'olivier pour un certain nombre de produits qui sont échantillonnés en titre des essais et désignations.

CHASSE DES OLIVES OLIVIERES

Le Projet a participé au lancement de la culture du tournesol et à la mise en place d'essais d'introduction du soja. Il continue à apporter son assistance pour le développement du tournesol, les essais soja étant menés par la Recherche Agronomique. Les réalisations ont été les suivantes :

Campagne	Intér. bénéficiaires (centaines)	États, hectares	Peŕŕe
1973 - 74	110	3.139	31.486
1974 - 75	220	1.876	113.764
1975 - 76	400	7.500	337.500
(prévisions)			

UTILISATION DES PETITES OLIVIERES POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DE LEURS PRODUITS

Bien que des avances aient été consenties aux producteurs des Régions de Doukkali et de Chouhada l'opération n'a pas été menée dans les conditions prévues. En effet, les crédits inscrits pour l'achat d'équipements ont été affectés à d'autres projets plus urgents, englobant la culture, le transport et la trituration des olives au niveau de groupes de producteurs qui avaient ainsi eu accès à l'huile et ainsi valorisé leurs récoltes. Or l'opération s'est limitée à des avances de fonds, sans que les conditions de l'opération de l'achat des olives soient mises en œuvre : ainsi des huileries coopératives.

.../...

RATIONALISATION DES MILLERIES ET CREATION EN 2 MILLERIES COOPERATIVES

L'intervention du Projet a permis la remise en état et la modernisation d'usines situées dans les zones d'intervention. Dans ces zones, la capacité de trituration est extrêmement faible en regard de la production, ce qui oblige les producteurs soit à vendre leurs récoltes sur place à des intermédiaires, soit à la transporter vers des régions mieux équipées en moulins. Il est certain qu'il s'agit là d'une action très appréciable et de nature à encourager les exploitants à mieux produire.

Parallèlement, les études relatives à la création d'usines coopératives ont été concrétisées par le lancement des travaux de construction de 2 moulins coopératives situés à Bouzou, Chorhane et Agach d'une capacité de 20 tonnes d'olives pour chacune correspondant à la production de 100.000 olives ou 1.500 hectares au total. La première pierre des moulins de Bouzou et de Chorhane a été posée par Monsieur le Premier Ministre lors de sa visite dans la région en mai 1975. Les mesures prises permettant d'espérer que les travaux seront achevés pour la prochaine récolte en décembre 1977.

Le site de Bouzou, Chorhane et Agach a été affecté depuis lors aux éléments suivants :

- Zone d'intervention du Projet où les petits producteurs sont nombreux;
- Fort pourcentage de jeunes plantations entrant en production;
- Sous-équipement des zones (capacité de trituration inférieure à 10% de la production moyenne);
- Eloignement des centres importants, d'où difficultés de trituration et coût élevé des transports.

Campañas	Bouzo, Chorhane		Agach		TOTAL	
	Modernisation	Milleries	Modernisation	Milleries	Modernisation	Milleries
	Milleries	Coop.	Milleries	Coop.	Mill.	Coop.
1973 - 74	13		10.000	-	-	-
1974 - 75	11	1	102.775	130.000	-	13.000
1975 - 76	10	2	70.000	112.000	-	14.000
(prévisions)						

5.2 - RECHERCHES ET DEMONSTRATIONS

Par essence et administration l'on entend les diverses activités menées par le Projet dans les domaines de la mise au point des méthodes et techniques. L'intervention se situe à l'aval de celle de la recherche agronomique, le Projet n'ayant ni le moyen, ni les moyens d'entreprendre des travaux de recherche. Cependant, il lui appartient d'identifier les problèmes qui se posent de manière à orienter les programmes. A ce sujet, il faut constater que les besoins du secteur sont considérables et les moyens disponibles pour les satisfaire extrêmement faibles. Il s'en suit que de nombreuses questions restent sans réponse et que des décisions doivent être prises sur la base de résultats fragmentaires, d'observations, et aussi de l'expérience acquise tant en Tunisie qu'à l'étranger. Cette situation n'est pas sans présenter d'inconvénients, aussi faut-il être en mesure de développer des programmes de recherche ciblés et des essais de mise au point des techniques à la mesure de l'importance du secteur concerné. Cette question est actuellement à l'étude ayant retenu l'attention des responsables du Ministère de l'Agriculture. Ceci étant, l'on se doit d'agir avec les moyens disponibles, même si des lacunes existent. C'est ce que fait le Projet qui a entrepris les actions suivantes en étroite collaboration avec les organismes de recherche.

- PROTECTION HABITUELLE DE L'OLIVIER

Des travaux de recherche originaux sont en cours pour la pyrale. Ils ont été entrepris à la suite de la mission effectuée en Tunisie du 23/2/75 au 28/2/75, par M. Brachet et G. Leloup, consultants du Projet, et ont conduit en collaboration avec la chaire d'entomologie de l'Institut National Agronomique (INA). Il s'agit encore d'une opération à petite échelle, ayant pour but de déterminer le cycle de vie de l'insecte, les dégâts réels qu'il cause et les premières mesures à prendre.

Ces travaux sont d'autant plus nécessaires qu'il semble bien que les traitements effectués actuellement ne soient pas toujours utiles et conduisent à des dépenses dont la justification économique n'est pas évidente.

Pour des raisons, des propositions ont été présentées en vue de l'établissement d'une convention de recherche à passer entre l'ONR et l'INA pour un programme s'étendant sur six années, des réponses relatives aux questions que l'on se propose d'obtenir ne faut pas attendre de brèves des travaux.

.../...

Outre le problème du Fayal, il existe aussi des insectes xylophages qui est infiniment plus grave. Le simple traversée des plantations du Nord révèle l'ampleur des attaques, aussi est-il indéniable que si une action énergique n'est pas entreprise l'avenir de ces plantations sera compromis.

- FERTILISATION

La faiblesse des moyens disponibles, tant au niveau du projet (les agronomes FMO n'ont rejoint l'équipe qu'après le début de la campagne) qu'à celui de l'IBRAI, a retardé d'une année les essais prévus.

- INTERVENTION MECHANIQUE OU CHIMIQUE

La destruction du chenille par des moyens culturels (traction mécanique ou animale) est parfaitement au point, mais demande une attention constante et des moyens importants (1 tracteur de 50 CV pour 25/30 ha ou 1 attelage pour 4 ha) - 18 jours de travail de janvier à août sont nécessaires, ainsi qu'une intervention manuelle pour l'arrachage de "pic" des rayures.

Les difficultés rencontrées, de plus que l'importance du problème, justifiaient que des essais de destruction chimique soient entrepris. Le laboratoire de malherbiologie de l'IBRAI (avec l'appui de l'IBRA/France) a bien voulu participer à ces essais, qui ont été mis en place par le projet dans le courant de l'automne 74 et du printemps 75.

Dans un premier stade il s'agissait de tester l'efficacité de produits utilisés sur d'autres cultures, le traitement étant limité à la frondaison des arbres. Les premiers résultats obtenus sont encourageants :

- Le Dymetyle semble avoir une action intéressante mais aux doses employées est phytotoxique. Des doses plus faibles seront testées l'automne prochain.
- L'association Terbutylazine + Terbutastane a une action soignée mais semble phytotoxique.
- Le Delsapen a une action spectaculaire mais limitée.

.../...

- L'aminotriazole et la Glyphosate ont également une action spécifique et ne paraissent pas entraîner de phytotoxicité. Au cours d'un traitement par un seul produit, les résultats sont satisfaisants.

- Le Glufosinate est prometteur sans réserve qu'il n'entraîne pas, à la longue, de phytotoxicité.

Sur ces bases un protocole a été établi pour la prochaine campagne.

Il comporte des essais de sélectivité et d'efficacité, pour des traitements effectués en automne et au printemps, sur des cultures en asso et à l'irrigation. Ces essais seront combinés avec des traitements mécaniques et feront ainsi appel à des herbicides non spécifiques (Bismazine).

L'absence de sélectivité au Taniale conduit à demander l'appui d'un consultant que l'INRA-France (qui assure l'expérimentation) accepte de fournir.

- REPRODUCTION DES OLIVIERES

Ce sont des démonstrations qui ont été effectuées sur la base des travaux de recherche conduits par l'INRA dans sa station de Montpellier. La méthode retenue est dite "à la Sharique" : l'olivier est attaché horizontalement au sol, on conserve trois grosses racines comportant à leur extrémité une petite portion de branche ("Pacholot"). Rapidement trois pousses de rejet apparaissent qui, après sélection, donnent trois rejets vigoureux dont l'entrée en fertilité est rapide (à partir de la troisième année). L'arbre ainsi obtenu peut être formé sur trois troncs, ce qui permet de mieux occuper le sol et de donner de plus grandes productions, tout spécialement pendant la période reconstitution. L'arbre ainsi régénéré subit un arrêt total de production pendant quelques années, compensé par la vente de quantités importantes de bois.

Afin de vulgariser cette technique auprès des producteurs de parcelles de démonstration comportant 1.911 oliviers atteints qui ont été régénérés ont été implantées dans les diverses zones olivières du Centre et du Sud du pays. D'autres parcelles seront installées dans le Nord dès la prochaine campagne.

- PROBLEME MECANIQUE

Les essais de récolte mécanique menés par le projet se situent dans le cadre des recherches effectuées au titre des activités de CITA de Cordoue (Espagne). Ils revêtent un intérêt particulier compte tenu des problèmes que pose, à moyen et à long terme, la récolte manuelle des oliviers en Tunisie.

Des essais, réalisés avec le vibreur de troncs (CHITALIA) ont en première approximation (un rapport est en cours d'élaboration) fait ressortir que :

- La machine utilisée sur des arbres à grand développement semble être fragile;
- La qualité du travail dépend de l'intensité de la vibration, la durée de la vibration étant importante;
- L'attaque, compte tenu du diamètre des troncs, doit être générale tout faite sur des branches charpentières;
- Pour le cultiver chimali (Ses du pays) l'époque du traitement semble n'avoir qu'une faible incidence;
- L'effet de la vibration est plus sensible sur les fruits situés au sommet que sur ceux de la base du cylindre;
- Le résultat ne semble pas être influencé par la charge;
- Les dégâts sur branches et bourgeons sont inférieurs à ceux occasionnés par la cueillette manuelle, quand la machine est bien réglée et les arboriculteurs en bon état;
- Le rendement de la machine est faible (17/1, en moyenne pour 6 h de travail) mais peut être amélioré par une meilleure organisation du chantier et la préparation des passages dans les ruelles;
- L'exécution d'un second passage améliore le pourcentage des olives cueillies (15 à 20%), mais le résultat obtenu ne peut être considéré comme satisfaisant tout au moins pour le cultiver chimali;
- La taille actuelle ne semble pas devoir être sensiblement modifiée;
- L'emploi de produits d'absorption devrait améliorer les résultats.

Des essais ont été conduits dans des conditions difficiles, avec de faibles moyens. Il aurait été souhaitable que le GEMVIRTO de Cordoue puisse apporter une assistance technique en ce qui concerne le centre de coordination régionale. Par ailleurs le constructeur du vibreur de troncs (CHITALIA) n'a pas été en mesure d'effectuer les mises au point et modifications prévues, d'où une mauvaise utilisation de la machine.

Compte tenu de l'expérience acquise, et de leur grand intérêt, les essais se poursuivront en 1975/76. Ils seront étendus à la variété Chetoui dont les olives se détachent plus facilement.

.../...

Un nouveau protocole aura été en point en collaboration avec les différents pays participant aux travaux de réseau de recherche sur la récolte adouci des olives (Espagne - Italie - Turquie - Grèce - Portugal - Tunisie).

VALORISATION DES GRIGONES D'OLIVE

Les études et travaux menés tant en Tunisie qu'à l'étranger ont fait apparaître la possibilité de valoriser les grigones d'olives provenant des huileries existantes. L'intérêt présenté par l'opération est double :

- améliorer le rendement (productivité et coût) des installations d'extraction d'huile de grigones en traitant uniquement les pulpes. Il s'agit après pressage des olives de séparer les pulpes et noyaux, puis de traiter uniquement les pulpes qui contiennent la presque totalité de l'huile;
- après extraction de l'huile (à l'herose) sécher les pulpes qui peuvent alors être utilisées, sous certaines conditions, pour l'alimentation du bétail.

En outre, au vu de l'ordre de 100.000 tonnes de pulpes sont disponibles (200.000 tonnes de grigones). Ces pulpes ne sont pas valorisées, et ne le sont même pas envisagées. C'est la raison pour laquelle la Comité Technique consultatif du Projet a recommandé, sur proposition du Directeur RABE-MAH, Directeur des Opérations Agricoles de la FAO, qu'une action soit entreprise sur la base des travaux réalisés à Chypre par Mr. Ferretti, et qu'il soit demandé à Mr. Ferretti d'effectuer une mission en Tunisie en qualité de consultant du Projet.

Cette mission a eu lieu du 2 au 7 décembre 1974 et a été suivie d'une seconde mission s'étant déroulée du 14 au 23 Mai 1975. Il a été ainsi possible :

- de confirmer que les pulpes d'olives pouvaient bien être utilisées pour l'alimentation du bétail;
- de prendre connaissance des premiers résultats obtenus par l'INRA à l'occasion d'essais expérimentaux sur ovins : bonne composition chimique des pulpes, digestibilité ne soulevant pas de problèmes, réponse affirmative pour une utilisation en tant qu'aliment de bétail et d'élevage;

.../...

- de constater que les pulpes employées pour les essais (séparées et séchées de façon artisanale) n'étaient pas d'une bonne qualité parce que provenant de grignons fermentés;
- de convenir que dans un premier stade il fallait acquérir les matériels recommandés par Mr. Feretti, et les mettre au point, de manière à produire en quantité suffisante les pulpes nécessaires à la conduite de larges essais;
- de demander à Mr. Feretti de fournir toutes informations relatives à l'achat de ces matériels (séparateur mécanique et séchoir) ainsi éventuellement que les plans de ces matériels s'ils n'existaient pas sur le marché;
- de préciser que si l'opération donnait les résultats escomptés l'on pourrait disposer chaque année de ressources supplémentaires équivalentes à plus de 50 millions d'unités fourragères (consommation par les animaux en mélange avec d'autres aliments dans une proportion de 20 à 30% probablement).

Ceci étant, des mesures ont été prises mais n'ont pas encore été concrétisées, le matériel nécessaire n'ayant pu être acheté et les plans que Mr. Feretti devait établir n'étant pas parvenus au Projet. Dans ces conditions, il a été décidé :

- de demander à Mr. Feretti d'effectuer une nouvelle mission (qui ne pourra avoir lieu avant 1976) afin de régler définitivement les questions relatives aux matériels qui peuvent, sous sa direction, être fabriqués en Tunisie;
- en attendant de produire avec les "moyens du bord" (séchoirs des usines d'extraction d'huile de grignons - séparation artisanale) des pulpes en quantité suffisante pour entreprendre une série d'essais en collaboration avec la recherche agronomique et l'Office de l'élevage.

5.3 - FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Projet et l'ONH mènent de nombreuses activités dans les domaines de la formation professionnelle : recyclage et perfectionnement des cadres, formation d'ouvriers spécialisés, information et formation des producteurs.

Ces activités sont entreprises en étroite collaboration avec les Directions du Ministère de l'Agriculture (Recherche, Enseignement et formation des cadres - Production Agricole).

.../...

Elles se déroulent principalement au complexe scolaire de Dargassan, dédié
auprès à cet effet par l'UNEP et le Projet, et dans les divers centres de la région.

Depuis le début des opérations les manifestations suivantes ont été orga-
nisées :

- Séminaire et cours sur l'écologie

- . 1 cours de perfectionnement agricole (en langue arabe et français)
au profit de 70 participants des pays de l'Est et du Moyen-Orient,
d'une durée totale de 120 jours.
- . Atelier (10 jours) de deux cours PAB internationaux de perfectionnement
agricole

- Perfectionnement des cadres techniques

- . 12 stages au profit de 200 ingénieurs et techniciens techniques (durée
supérieure à 3 semaines)
- . 1 séminaire national au profit de 200 participants du secteur

- Formation d'ouvriers spécialisés

- . 15 semaines de formation d'une durée de 5 jours à 1 mois au profit
de 150 ouvriers spécialisés (taille - couture et habillement)
- . 243 chantiers-écoles, répartis dans toutes les zones côtières, ayant
permis d'acquiescer pendant 1 mois à 1,5 mois environ aux
spécialités dans la taille

- Journées d'information et voyages d'étude pour producteurs

- . 27 journées de voyages auxquels ont participé 342 producteurs

- Formes locales et ateliers

- . Cycles de 12 heures d'une durée totale de 36 mois

3.4 - PROGRES ET ANALYSE

Bien que les moyens humains sont de plus en plus importants, le service technique pro-
fessionnel de l'UNEP et le Projet ont été très actifs en matière de développement et de coopération
qui, bien évidemment, a principalement porté sur la préparation et le lancement d'ac-
tions qui se développeront dans les prochains mois, en s'intensifiant, sans réserve
que des moyens complémentaires soient mis en place. Les principaux travaux réalisés à ce
titre sont les suivants :

.../...

RECHERCHES D'AMÉLIORATION AGRICOLE

Une vaste enquête devait couvrir de l'ordre de 35.000 exploitations au total, à la fin de juin 75, 10.000 exploitations ont été sondées dans les délégations de Boussou et de Ziguinchor. L'objectif poursuivi est :

- la collecte de données parfaitement claires la situation des productions (contenance de l'exploitation, équipement, coopération, conduite des travaux, contraintes, besoins, etc.,) de manière à adapter l'aide technique et matérielle aux conditions dans lesquelles ils se trouvent placés;
- d'identifier la situation actuelle de quelques zones agricoles afin de suivre régulièrement les progrès accomplis, d'évaluer l'impact des interventions et de réorienter les actions compte tenu des résultats obtenus;
- d'établir un fichier "généraliste" et permanent des exploitations agricoles.

PLAN POUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES PLANTATIONS D'OLIVIER

Deux axes et une étude détaillée ont été présentés pour un programme de plantation d'oliviers à réaliser dans les 10 prochaines années. Le programme porte sur 50.000 ha ou 7.500.000 arbres. Il doit permettre la réalisation d'un objectif de production de 250.000 tonnes d'huile (200.000 tonnes pour les plantations existantes et 50.000 tonnes pour le programme proposé) ainsi que de 30.000 tonnes d'oliver de conserve en l'an 2000. Son coût a été estimé à 90 millions de dinars en 10 ans. Le taux de rentabilité interne du projet, toutes charges comprises, est de 9,15, ce qui répond aux normes généralement fixées par les organismes de financement (BIRD notamment).

CONSERVATION DES OLIVES

L'action conduite par le Projet se développe dans le cadre d'une étroite collaboration avec le C.A.O. Cette collaboration se concrétise par :

- une assistance pour la construction de la conserverie de Chaoui;
- la formation du Directeur de cette conserverie;
- la création d'un laboratoire pour la mise au point des techniques de conservation des olives, laboratoire qui sera au service de la profession (réalisation prévue pour 1975/1976).

.../...

NOTES DE TRAVAIL DIVERSES

Diverses notes et études ont été présentées, concernant : programmes de régénération des oliviers abandonnés, coût de production du kilo d'olive, protection sanitaire de l'olivier, récolte mécanique des olives, coopératives de service, destruction du chenilleux, techniques de greffage et taille des arbres fruitiers, commercialisation des olives à Bouagui et Ghazoua, fiches techniques, réflexions sur l'organisation de la vulgarisation agricole, sources internationales de perfectionnement agricole.

3.5 - OPERATIONS SPECIQUES

A ce titre une action importante a été réalisée : la création d'un centre de multiplication de l'olivier

Ce centre, situé à Majence (15 kms de Tunis), a une capacité de production de 600.000 plants annuellement.

Il est constitué :

- d'une serre vitrée de 1.000 m², équipée d'un système de ventilation et de chauffage, destinée à l'ensemencement des boutures;
- de serres plastiques pour le développement des plants;
- d'outils pour l'élevage des plants;
- d'un ensemble de bâtiments d'exploitation et de logements;
- d'équipements pour la préparation du terrain et l'emballage;
- de matériel agricole et de transport;
- de terrain pour la constitution de parcs à bois;

L'objectif poursuivi est de :

- remédier à la situation actuelle compte tenu de ce que de graves difficultés sont rencontrées pour la fourniture aux producteurs de plants de qualité;
- assurer l'approvisionnement en plants de variétés actuellement introuvables (oliviers de table notamment);
- permettre la multiplication de clones sélectionnés pour toutes les variétés, plus particulièrement Chetoui, qui constitue la base de l'olive dans le Nord du pays;
- augmenter la productivité des olivettes, tant en ce qui concerne le rendement que la teneur en huile;
- poursuivre le développement des plantations d'oliviers de table dont la production est soumise de larges débouchés.

.../...

6 - OPÉRATIONS À L'EXPORTATION DU PAYS

6.1 - Contributions FIDA - FAO

en U.S. \$

Code	Désignation postes	Dotation (1)	D E P E N S E S (2)					Solde (3)
			71	72	73	74	75	
10	Personnel international	831,200	30,614	166,072	101,895	113,811	117,530	317,778
20	Voyages et déplacements	19,110	1,770	5,934	5,295	13,912	7,000	14,578
30	Services vétérinaires	130,000	-	732	891	435	24,500	93,617
40	Dépenses diverses	20,000	-	-	264	130	664	5,000
50	Installations	620,000	-	3,570	11,136	180,360	138,000	378,696
60	Équipement	375,000	976	4,654	5,334	36,156	112,000	164,760
70	Constructions	150,000	-	-	-	-	185,000	185,000
80	Formation	200,000	-	2,654	2,452	4,212	145,000	164,318
90	Frais FAO	217,882	4,678	111,712	18,828	28,212	52,845	101,576
T O T A L		1867292	19,091	195,367	139,077	310,056	364,975	1137,547

(1) 15re phase = 182,192 \$

2ème phase = 2,611,000 \$

(2) Pour 1975 = Prévisions

(3) Prévisions 1976 en dollars

5.2 - Contribution BISA - Fonds de roulement

En dinars

Années	Dépenses BISA (1)	Billets			Total	Sorties BISA	Solde
		1973-74	1974-75	1975-76			
1973 - 74	272.421	272.421	-	7.388	279.809	106.390	173.417
1974 - 75	61.701	61.701	173.417	60.118	315.236	254.207	61.029
1975 - 76	90.797	90.797	61.029	55.297	317.050	176.600	140.450
TOTAL	425.000	425.000	234.446	122.803	817.250	537.200	280.050

(1) 4.500.000 G.M.D. - Versements au 10.11.75 = 1.500.411 G.D.

Solde disponible au 10.11.75 = 91.397 G.D.

5.3 - Contribution BISA/PAD - Personnel - 1974/1975

Tableau révisé en 1974 pour les prévisions (Prévisions - Effectif - K.1)

Designation des postes	Total n/o	1973		1974		1975		1976-77	
		P.	K.	P.	K.	P.	K.	P.	K.
Prévisions									
Conseiller principal	60	5	5	10	10	12	12	27	27
Rechercheurs	91	3	3	9	9	12	6	27	27
Agriculture et agrobiotechnique	54	9	9	6	6	12	12	27	27
Agriculture et sylviculture	40	6	6	4	4	11	12	24	24
Programmation - organisation	34	-	-	-	-	10	10	24	24
Consultant	42	2	2	6	6	15	7	17	13
Total	289	31	31	39	39	71	51	146	152
Administration									
Administrateur	34	-	-	-	-	7	7	27	27
Secrétaire	120	18	18	24	20	24	24	54	54
Total	154	18	18	24	20	31	31	81	81

.../...

6.4 - Contribution du Gouvernement Tunisien

En dinars Tunisiens

pour personnel salaires prévus
par planif.

Désignation postes	Dotation (1)	R E F E R E N C E			
		72	73	74	75 - 76
Personnel à temps plein	157,900	20,800	40,700	61,000	250,000
Personnel à temps partiel	213,600	20,300	61,200	89,100	250,000
Équipement (2)	16,900	4,000	7,000	15,000	60,000
Bâtiments (2)	25,000	20,000	40,000	10,000	40,000
Fonctionnement (2)	60,000	10,000	16,000	30,000	200,000
Avances aux producteurs	210,000	(1)	34,000	359,000	1,000,000
Subventions aux producteurs	270,000	(1)	6,933	105,500	450,000
T O T A L	1,233,000	74,500	201,933	671,300	2,730,000

(1) uniquement phase opérationnelle

(2) y compris investissement et fonctionnement centre de multiplication (majorité partie dépenses équipement - 1/3 dépenses fonctionnement)

(3) la campagne 72/73 étant largement en retard lors du début des opérations du Projet, les avances et subventions 72/73 ont été accordées par l'ONG au titre des activités du service technique production.

6.5 - Contribution Gouvernement Tunisien - Fin de l'exécution

Années	Dotation Q.S.B.	Versement ONG	R E F E R E N C E		Total	Solde Préle	Solde
			Rapport Solde	Ressources (mont pré)			
1973 - 74	177,000	177,000	-		177,000	33,913	143,087
1974 - 75	477,200	477,200	143,087	20,000	640,287	359,076	281,191
1975 - 76	729,000	729,000	281,191	167,465	11,177,876	737,000	440,876
T O T A L	11,303,200	11,383,200	424,278	187,465	11,995,143	11,122,009	

6.6 - Contribution du Gouvernement Toulousain - Personnel : bois/humides

(Prévu P - Effectif E)

Désignation des postes	Total prévu n/h	1971		1972		1973		1974 - 75	
		P.	E.	P.	E.	P.	E.	P.	E.
Spécialistes - temps plein									
• Ingénieur du Projet	60	12	12	12	12	12	12	24	
• Agronomes	60	12	9	12	15	12	24	24	
• Agronomes	170	26	27	36	31	36	72	72	
• Adjointe techniques	252	12	18	60	154	60	100	60	
Spécialistes - temps partiel									
• Ingénieurs forestier central	620	75	60	100	120	125	150	150	
• Ingénieurs forestier régional	250	16	21	34	65	40	120	120	
• Adjointe techniques régionaux	1,875	63	72	312	380	480	600	960	
Administration - plein temps									
• Administrateurs	57	9	0	12	5	12	10	24	
• Comptables	56	6	0	12	12	12	12	24	
• Clerks	0	0	0	0	16	0	24	0	
• Secrétaires	105	9	7	24	12	24	12	48	
• Typistes	105	9	0	24	9	24	12	48	
• Chauffeurs	215	21	20	48	48	45	45	96	
• Gardiens	1,311	115	16	224	250	324	700	618	
T O T A L	5,114	287	125	776	1,121	1,227	1704	2,508	

MISSION D'EVALUATION S/ PROJET TUNIS (SMD)"Développement Rural Intégré des Zones à Vocation Oléicole"KARDAFIINTRODUCTION :

1 - Le Projet a été approuvé par le Gouvernement tunisien, la Suède, et est devenu opérationnel le 21 Mars 1971. La durée du Projet est de six ans. A la demande du Gouvernement tunisien (SMD), il a été prévu d'envoyer une mission d'évaluation suédoise trente mois après que le Projet devienne opérationnel.

POUR ET OBJECTIFS DE L'EXAMEN :

- 2 - Les principaux objectifs de l'examen du Projet sont les suivants :
- Evaluer le Projet de façon à déterminer si ses objectifs immédiats sont en bonne voie de réalisation et s'il a permis ou permettra vraisemblablement d'aider le Gouvernement à atteindre les objectifs de développement national et sectoriel intéressés;
 - Identifier les facteurs qui peuvent avoir facilité ou retardé l'accomplissement des objectifs immédiats ou à long terme du Projet;
 - Formuler des recommandations en vue de l'orientation à donner à l'action à entreprendre jusqu'à la fin du Projet.

La mission doit se sentir autorisée à examiner toutes les étapes de la formulation et de l'exécution du Projet à formuler des recommandations quant à son évolution ultérieure.

- 3 - Pour s'acquitter de cette tâche, la Mission doit notamment apprécier :
- a) le rôle joué par le Projet dans l'accroissement des revenus, de l'emploi et de la production agricole des zones à vocation oléicole, afin d'élever le niveau de vie des producteurs et en particulier des petits producteurs;
 - b) le rôle du Projet dans la conduite d'activités entrepreneuriales au niveau national et régional et ayant pour but de déterminer, pour chacune des régions oléicoles du pays, les grandes lignes des programmes de développement de l'oléiculture et de l'oléifaction.

.../...

- e) la qualité et l'ampleur de la formation donnée aux cadres participants à l'exécution du Projet ainsi qu'aux ouvriers spécialisés et aux vulgarisateurs,
- f) l'assistance donnée par le Projet dans la mise au point des méthodes et techniques destinées à vulgariser les méthodes nouvelles et les aspects de la recherche et du progrès technique,
- g) l'efficacité des actions entreprises par le Projet dans les domaines de la vulgarisation et aide technique et financière aux agriculteurs et éleveurs,
- h) le rôle effectif du Comité de Direction, du Comité Consultatif Technique et des Comités Consultatifs Régionaux,
- i) et dégager les actions qui pourraient intéresser des investisseurs soit d'ordre international soit d'ordre bilatéral,
- j) finalement si les objectifs du Projet ont été bien formulés dans le plan d'opérations et jusqu'à quel point ceux-ci sont en général atteints après trente mois de vie du Projet.

COMPOSITION DE LA MISSION

- 4 - Il est proposé que la mission soit composée de :
 - au moins deux représentants de SIDA
 - deux représentants de la FAO
- 5 - Le Gouvernement Tunisien est invité à participer pleinement aux travaux de la mission et à désigner ses représentants.

RAPPORT DE LA MISSION

- 6 - Bien que la Mission doive se sentir autorisée à discuter librement avec les autorités intéressées de tout ce qui a trait à sa tâche, elle n'est pas habilitée à prendre des engagements au nom du Gouvernement Tunisien ou de la FAO.
 - 7 - Le rapport de mission sera écrit au plus vite sur le terrain et sera présenté simultanément à SIDA et à la FAO sous sa forme définitive.
- SIDA et FAO présenteront le rapport au Gouvernement Tunisien, après accord.

Daté le 29 Octobre 1974

Circulaire relative
à l'organisation et au déroulement
des activités de promotion agricole

La présente circulaire a pour objet de porter à la connaissance des Comités Régionaux de Développement Agricole et des Services en dépendant, l'importance de la Production Agricole plus particulièrement, les décisions prises en ce qui concerne l'organisation des activités de promotion agricole ainsi que l'exécution des programmes y afférents.

Ces décisions font suite aux travaux effectués d'un commun accord entre toutes les Directions de Ministère de l'Agriculture intervenant au profit du secteur agricole, lors des réunions tenues sous sa présidence les 6, 11 et 17 Octobre 1974.

Elles tiennent compte de l'organisation générale des interventions telle qu'elle résulte du rôle et des missions de chaque direction intervenant d'une part et de l'Office National de l'Elevage et du Projet PMO/ONEL/UNEP, d'autre part, et visent à simplifier les moyens qui existent en renforçant leur efficacité et en évitant toutes duplications, actions de substitution ou création de structures parallèles.

Les programmes relatifs aux actions à entreprendre et qui sont consignés dans le procès-verbal de la réunion du 7 Octobre 1974 et dans ses annexes ont été élaborés sur la base des propositions formulées par les ONEL, à l'occasion de séances de travail tenues avec la participation des responsables régionaux et des représentants de la profession. Pour permettre leur réalisation dans les meilleures conditions d'efficacité, il y a lieu de définir le rôle et les attributions des différents secteurs et régionaux.

Attributions des Appareils existants

Dans le cadre d'une collaboration permanente et organisée entre les Directions, Services et Organismes concernés pour le développement agricole;

- L'Office National de l'Elevage (Service Technique Production), d'une part et le Projet PMO/ONEL/UNEP qui lui est rattaché d'autre part, sont responsables dans les divers domaines de la promotion de l'élevage et l'éducation;

.../...

- . De la programmation nationale et régionale des activités;
- . De l'harmonisation et de la coordination des actions en déroulant;
- . De la conception et de l'organisation des interventions techniques;
- . De la mobilisation et de la mise en place des moyens financiers et matériels prévus par les programmes;
- . Du "suivi" des réalisations et de la collecte des informations s'y rapportant;
- . De l'analyse et de la synthèse des résultats obtenus.

Attributions des échelons régionaux

Les Services Régionaux du Ministère de l'Agriculture sont responsables de la réalisation des programmes du développement agricole et sont chargés de l'exécution de toutes les actions qu'ils comportent, sauf pour certaines opérations particulières, qui seront précisées et donteront de la compétence respective du Service Technique Production de l'Office National de l'Huile et du Projet FAO/SIDA/TUSP. A ce titre, ils ont à accomplir les tâches suivantes :

- Vulgarisation auprès des producteurs des thèmes techniques retenus par les programmes, afin de les inciter à améliorer leur production et de les informer des possibilités qui leur sont offertes, ainsi que des procédures relatives à l'obtention des prêts et subventions.
- Exécution des programmes retenus, dont l'élaboration est fondée sur leurs propositions, toute difficulté rencontrée devant être immédiatement signalée et faire l'objet d'une mise au point entre la Direction de la Production Agricole, l'Office National de l'Huile et le Projet.
- Distribution aux producteurs des moyens inscrits aux programmes et dont la mise en place à l'échelon régional a été assurée par l'Office National de l'Huile et le Projet. Etablissement de tous les documents (fiches d'enquêtes - contrats - compte rendus relatifs à l'emploi de ces moyens et contrôle de leur utilisation dans le cadre des engagements pris.
- Intégration des activités de promotion agricole avec l'ensemble des activités de développement du secteur agricole, notamment celles des autres Projets intervenant dans les mêmes zones.
- Evaluation de l'impact de toutes les interventions en les individualisant par "Projet".
- Compte rendu périodique sur l'état d'avancement des travaux, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.

.../...

Présentation des observations

Après que les observations relatives aux programmes de l'Administration Agricole ont été examinées, il leur appartient de présenter les observations relatives à leur exécution. A ce sujet, il est demandé aux Comités Régionaux de Développement Agricole et aux Chefs d'Arrondissement de la Production Agricole d'indiquer par les vides ci-dessous les points relatifs au présent, notamment :

- les suggestions relatives à l'organisation qu'ils se proposent de mettre en place;
- les noms des agents chargés pour l'exécution des travaux, en précisant pour chacun d'eux les tâches à accomplir et leur qualification de base après y avoir répondu;
- les difficultés et limitations pouvant exister;
- les suggestions pour lesquelles un agent technique particulier est requis;
- les suggestions qu'ils jugeront bon de formuler.

En ce qui concerne la répartition des agents, notamment ceux destinés aux producteurs, les instructions particulières précéderont les autorités et pour celles propres à d'autres opérations.

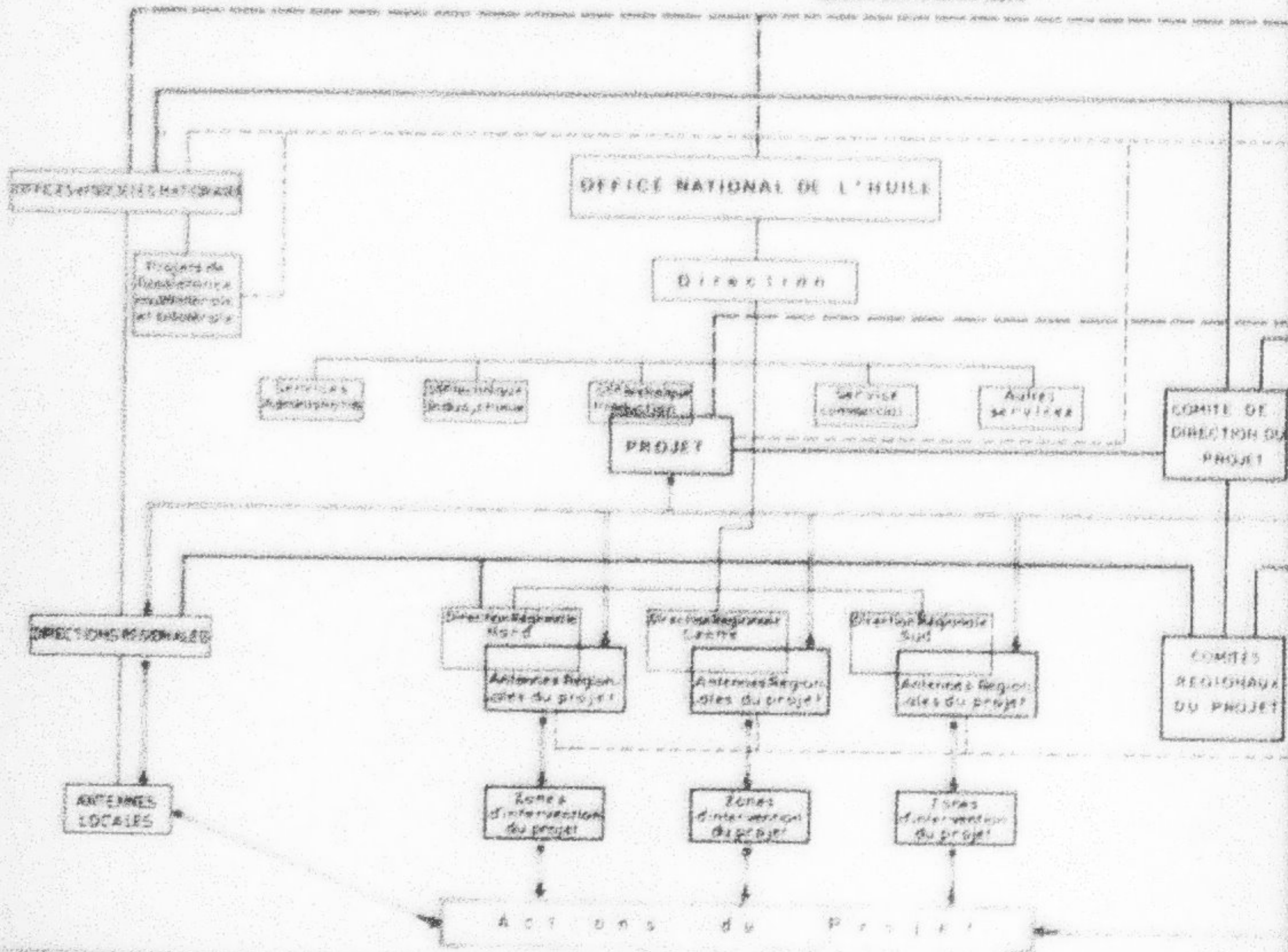
Les Directeurs, Chefs de Division, Commissions Régionales de Développement Agricole et Chefs d'Arrondissement de la Production Agricole sont invités à examiner soigneusement, chacun en ce qui le concerne, les prescriptions de la présente circulaire.

Pour la Direction de l'Agriculture

Le Secrétaire d'Etat

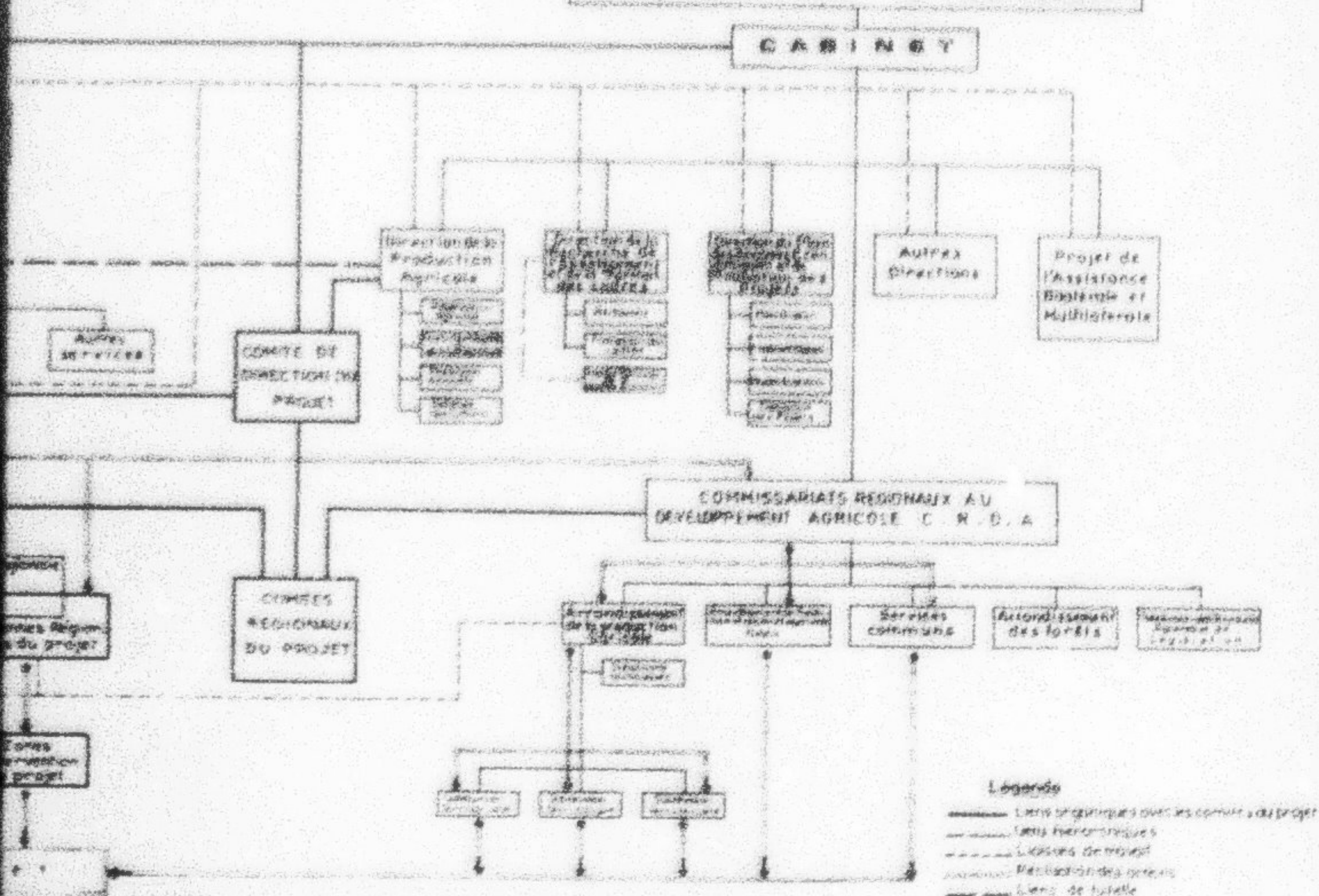
Edouard B. K. K. K.

INTEGRATION DU PROJET DANS LES STRUCTURES D'INTERVENTION



RECEIVED

C A B I N E T



...the ...

[illegible]

[illegible]

[illegible]

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1998

Description des actions	Capital en francs		Dividendes en francs		Rendement en %	
	Nom de l'actionnaire	Montant nominal	Montant nominal	Montant nominal	Rendement nominal	Rendement réel
Mutualité des Nations	100	100	100	100	100	100
Plantations Forestières	100	100	100	100	100	100
Appropriation des terres	100	100	100	100	100	100
Distribution des dividendes	100	100	100	100	100	100
Participation aux bénéfices	100	100	100	100	100	100
Matériel des constructions	100	100	100	100	100	100
Acquisition d'immeubles	100	100	100	100	100	100
Culture du tabac	100	100	100	100	100	100
Exploitation des mines de fer	100	100	100	100	100	100
Modernisation des installations	100	100	100	100	100	100
Crédit agricole coopératif	100	100	100	100	100	100

[illegible]

...

10/10/07 10:10:10

2000

2005

[illegible]

ANNEXE VI

Fonds de Roulement-Dotation et Versements SIDA

DATE	MONT. CR	MONT. D.F.	MONT. LIT.
21 - 7 - 73	500.000	47.000	
27 - 7 - 73	525.000	49.550	
12 - 11 - 73	800.000	76.368	
17 - 1 - 74	500.000	48.585	
2 - 5 - 74	30.000	2.915	
1 - 9 - 74(1)	306.160	42.039	74.000.000
15 - 10 - 75(2)	667.251	61.781	120.900.000
Total au 10 - 11 - 75	3.528.411	334.208	
Dotation SIDA	4.500.000	425.000	
Solde	971.589	90.792	

(1) 40 séparateurs Alfa Laval ,payés directement par SIDA

(2) Matériel huilerie coopératives payé directement par SIDA

[illegible]

1. 100%
2. 100%
3. 100%
4. 100%
5. 100%
6. 100%
7. 100%
8. 100%
9. 100%
10. 100%

Debtors in the Order of		1973 - 74	1974 - 75	1975 - 76	1976 - 77	1977 - 78	1978 - 79	1979 - 80	1980 - 81	1981 - 82	1982 - 83	1983 - 84	1984 - 85	1985 - 86	1986 - 87	1987 - 88	1988 - 89	1989 - 90	1990 - 91	1991 - 92	1992 - 93	1993 - 94	1994 - 95	1995 - 96	1996 - 97	1997 - 98	1998 - 99	1999 - 00	2000 - 01	2001 - 02	2002 - 03	2003 - 04	2004 - 05	2005 - 06	2006 - 07	2007 - 08	2008 - 09	2009 - 10	2010 - 11	2011 - 12	2012 - 13	2013 - 14	2014 - 15	2015 - 16	2016 - 17	2017 - 18	2018 - 19	2019 - 20	2020 - 21	2021 - 22	2022 - 23	2023 - 24	2024 - 25	2025 - 26	2026 - 27	2027 - 28	2028 - 29	2029 - 30	2030 - 31	2031 - 32	2032 - 33	2033 - 34	2034 - 35	2035 - 36	2036 - 37	2037 - 38	2038 - 39	2039 - 40	2040 - 41	2041 - 42	2042 - 43	2043 - 44	2044 - 45	2045 - 46	2046 - 47	2047 - 48	2048 - 49	2049 - 50	2050 - 51	2051 - 52	2052 - 53	2053 - 54	2054 - 55	2055 - 56	2056 - 57	2057 - 58	2058 - 59	2059 - 60	2060 - 61	2061 - 62	2062 - 63	2063 - 64	2064 - 65	2065 - 66	2066 - 67	2067 - 68	2068 - 69	2069 - 70	2070 - 71	2071 - 72	2072 - 73	2073 - 74	2074 - 75	2075 - 76	2076 - 77	2077 - 78	2078 - 79	2079 - 80	2080 - 81	2081 - 82	2082 - 83	2083 - 84	2084 - 85	2085 - 86	2086 - 87	2087 - 88	2088 - 89	2089 - 90	2090 - 91	2091 - 92	2092 - 93	2093 - 94	2094 - 95	2095 - 96	2096 - 97	2097 - 98	2098 - 99	2099 - 00	2100 - 01	2101 - 02	2102 - 03	2103 - 04	2104 - 05	2105 - 06	2106 - 07	2107 - 08	2108 - 09	2109 - 10	2110 - 11	2111 - 12	2112 - 13	2113 - 14	2114 - 15	2115 - 16	2116 - 17	2117 - 18	2118 - 19	2119 - 20	2120 - 21	2121 - 22	2122 - 23	2123 - 24	2124 - 25	2125 - 26	2126 - 27	2127 - 28	2128 - 29	2129 - 30	2130 - 31	2131 - 32	2132 - 33	2133 - 34	2134 - 35	2135 - 36	2136 - 37	2137 - 38	2138 - 39	2139 - 40	2140 - 41	2141 - 42	2142 - 43	2143 - 44	2144 - 45	2145 - 46	2146 - 47	2147 - 48	2148 - 49	2149 - 50	2150 - 51	2151 - 52	2152 - 53	2153 - 54	2154 - 55	2155 - 56	2156 - 57	2157 - 58	2158 - 59	2159 - 60	2160 - 61	2161 - 62	2162 - 63	2163 - 64	2164 - 65	2165 - 66	2166 - 67	2167 - 68	2168 - 69	2169 - 70	2170 - 71	2171 - 72	2172 - 73	2173 - 74	2174 - 75	2175 - 76	2176 - 77	2177 - 78	2178 - 79	2179 - 80	2180 - 81	2181 - 82	2182 - 83	2183 - 84	2184 - 85	2185 - 86	2186 - 87	2187 - 88	2188 - 89	2189 - 90	2190 - 91	2191 - 92	2192 - 93	2193 - 94	2194 - 95	2195 - 96	2196 - 97	2197 - 98	2198 - 99	2199 - 00	2200 - 01	2201 - 02	2202 - 03	2203 - 04	2204 - 05	2205 - 06	2206 - 07	2207 - 08	2208 - 09	2209 - 10	2210 - 11	2211 - 12	2212 - 13	2213 - 14	2214 - 15	2215 - 16	2216 - 17	2217 - 18	2218 - 19	2219 - 20	2220 - 21	2221 - 22	2222 - 23	2223 - 24	2224 - 25	2225 - 26	2226 - 27	2227 - 28	2228 - 29	2229 - 30	2230 - 31	2231 - 32	2232 - 33	2233 - 34	2234 - 35	2235 - 36	2236 - 37	2237 - 38	2238 - 39	2239 - 40	2240 - 41	2241 - 42	2242 - 43	2243 - 44	2244 - 45	2245 - 46	2246 - 47	2247 - 48	2248 - 49	2249 - 50	2250 - 51	2251 - 52	2252 - 53	2253 - 54	2254 - 55	2255 - 56	2256 - 57	2257 - 58	2258 - 59	2259 - 60	2260 - 61	2261 - 62	2262 - 63	2263 - 64	2264 - 65	2265 - 66	2266 - 67	2267 - 68	2268 - 69	2269 - 70	2270 - 71	2271 - 72	2272 - 73	2273 - 74	2274 - 75	2275 - 76	2276 - 77	2277 - 78	2278 - 79	2279 - 80	2280 - 81	2281 - 82	2282 - 83	2283 - 84	2284 - 85	2285 - 86	2286 - 87	2287 - 88	2288 - 89	2289 - 90	2290 - 91	2291 - 92	2292 - 93	2293 - 94	2294 - 95	2295 - 96	2296 - 97	2297 - 98	2298 - 99	2299 - 00	2300 - 01	2301 - 02	2302 - 03	2303 - 04	2304 - 05	2305 - 06	2306 - 07	2307 - 08	2308 - 09	2309 - 10	2310 - 11	2311 - 12	2312 - 13	2313 - 14	2314 - 15	2315 - 16	2316 - 17	2317 - 18	2318 - 19	2319 - 20	2320 - 21	2321 - 22	2322 - 23	2323 - 24	2324 - 25	2325 - 26	2326 - 27	2327 - 28	2328 - 29	2329 - 30	2330 - 31	2331 - 32	2332 - 33	2333 - 34	2334 - 35	2335 - 36	2336 - 37	2337 - 38	2338 - 39	2339 - 40	2340 - 41	2341 - 42	2342 - 43	2343 - 44	2344 - 45	2345 - 46	2346 - 47	2347 - 48	2348 - 49	2349 - 50	2350 - 51	2351 - 52	2352 - 53	2353 - 54	2354 - 55	2355 - 56	2356 - 57	2357 - 58	2358 - 59	2359 - 60	2360 - 61	2361 - 62	2362 - 63	2363 - 64	2364 - 65	2365 - 66	2366 - 67	2367 - 68	2368 - 69	2369 - 70	2370 - 71	2371 - 72	2372 - 73	2373 - 74	2374 - 75	2375 - 76	2376 - 77	2377 - 78	2378 - 79	2379 - 80	2380 - 81	2381 - 82	2382 - 83	2383 - 84	2384 - 85	2385 - 86	2386 - 87	2387 - 88	2388 - 89	2389 - 90	2390 - 91	2391 - 92	2392 - 93	2393 - 94	2394 - 95	2395 - 96	2396 - 97	2397 - 98	2398 - 99	2399 - 00	2400 - 01	2401 - 02	2402 - 03	2403 - 04	2404 - 05	2405 - 06	2406 - 07	2407 - 08	2408 - 09	2409 - 10	2410 - 11	2411 - 12	2412 - 13	2413 - 14	2414 - 15	2415 - 16	2416 - 17	2417 - 18	2418 - 19	2419 - 20	2420 - 21	2421 - 22	2422 - 23	2423 - 24	2424 - 25	2425 - 26	2426 - 27	2427 - 28	2428 - 29	2429 - 30	2430 - 31	2431 - 32	2432 - 33	2433 - 34	2434 - 35	2435 - 36	2436 - 37	2437 - 38	2438 - 39	2439 - 40	2440 - 41	2441 - 42	2442 - 43	2443 - 44	2444 - 45	2445 - 46	2446 - 47	2447 - 48	2448 - 49	2449 - 50	2450 - 51	2451 - 52	2452 - 53	2453 - 54	2454 - 55	2455 - 56	2456 - 57	2457 - 58	2458 - 59	2459 - 60	2460 - 61	2461 - 62	2462 - 63	2463 - 64	2464 - 65	2465 - 66	2466 - 67	2467 - 68	2468 - 69	2469 - 70	2470 - 71	2471 - 72	2472 - 73	2473 - 74	2474 - 75	2475 - 76	2476 - 77	2477 - 78	2478 - 79	2479 - 80	2480 - 81	2481 - 82	2482 - 83	2483 - 84	2484 - 85	2485 - 86	2486 - 87	2487 - 88	2488 - 89	2489 - 90	2490 - 91	2491 - 92	2492 - 93	2493 - 94	2494 - 95	2495 - 96	2496 - 97	2497 - 98	2498 - 99	2499 - 00	2500 - 01	2501 - 02	2502 - 03	2503 - 04	2504 - 05	2505 - 06	2506 - 07	2507 - 08	2508 - 09	2509 - 10	2510 - 11	2511 - 12	2512 - 13	2513 - 14	2514 - 15	2515 - 16	2516 - 17	2517 - 18	2518 - 19	2519 - 20	2520 - 21	2521 - 22	2522 - 23	2523 - 24	2524 - 25	2525 - 26	2526 - 27	2527 - 28	2528 - 29	2529 - 30	2530 - 31	2531 - 32	2532 - 33	2533 - 34	2534 - 35	2535 - 36	2536 - 37	2537 - 38	2538 - 39	2539 - 40	2540 - 41	2541 - 42	2542 - 43	2543 - 44	2544 - 45	2545 - 46	2546 - 47	2547 - 48	2548 - 49	2549 - 50	2550 - 51	2551 - 52	2552 - 53	2553 - 54	2554 - 55	2555 - 56	2556 - 57	2557 - 58	2558 - 59	2559 - 60	2560 - 61	2561 - 62	2562 - 63	2563 - 64	2564 - 65	2565 - 66	2566 - 67	2567 - 68	2568 - 69	2569 - 70	2570 - 71	2571 - 72	2572 - 73	2573 - 74	2574 - 75	2575 - 76	2576 - 77	2577 - 78	2578 - 79	2579 - 80	2580 - 81	2581 - 82	2582 - 83	2583 - 84	2584 - 85	2585 - 86	2586 - 87	2587 - 88	2588 - 89	2589 - 90	2590 - 91	2591 - 92	2592 - 93	2593 - 94	2594 - 95	2595 - 96	2596 - 97	2597 - 98	2598 - 99	2599 - 00	2600 - 01	2601 - 02	2602 - 03	2603 - 04	2604 - 05	2605 - 06	2606 - 07	2607 - 08	2608 - 09	2609 - 10	2610 - 11	2611 - 12	2612 - 13	2613 - 14	2614 - 15	2615 - 16	2616 - 17	2617 - 18	2618 - 19	2619 - 20	2620 - 21	2621 - 22	2622 - 23	2623 - 24	2624 - 25	2625 - 26	2626 - 27	2627 - 28	2628 - 29	2629 - 30	2630 - 31	2631 - 32	2632 - 33	2633 - 34	2634 - 35	2635 - 36	2636 - 37	2637 - 38	2638 - 39	2639 - 40	2640 - 41	2641 - 42	2642 - 43	2643 - 44	2644 - 45	2645 - 46	2646 - 47	2647 - 48	2648 - 49	2649 - 50	2650 - 51	2651 - 52	2652 - 53	2653 - 54	2654 - 55	2655 - 56	2656 - 57	2657 - 58	2658 - 59	2659 - 60	2660 - 61	2661 - 62	2662 - 63	2663 - 64	2664 - 65	2665 - 66	2666 - 67	2667 - 68	2668 - 69	2669 - 70	2670 - 71	2671 - 72	2672 - 73	2673 - 74	2674 - 75	2675 - 76	2676 - 77	2677 - 78	2678 - 79	2679 - 80	2680 - 81	2681 - 82	2682 - 83	2683 - 84	2684 - 85	2685 - 86	2686 - 87	2687 - 88	2688 - 89	2689 - 90	2690 - 91	2691 - 92	2692 - 93	2693 - 94	2694 - 95	2695 - 96	2696 - 97	2697 - 98	2698 - 99	2699 - 00	2700 - 01	2701 - 02	2702 - 03	2703 - 04	2704 - 05	2705 - 06	2706 - 07	2707 - 08	2708 - 09	2709 - 10	2710 - 11	2711 - 12	2712 - 13	2713 - 14	2714 - 15	2715 - 16	2716 - 17	2717 - 18	2718 - 19	2719 - 20	2720 - 21	2721 - 22	2722 - 23	2723 - 24	2724 - 25	2725 - 26	2726 - 27	2727 - 28	2728 - 29	2729 - 30	2730 - 31	2731 - 32	2732 - 33	2733 - 34	2734 - 35	2735 - 36	2736 - 37	2737 - 38	2738 - 39	2739 - 40	2740 - 41	2741 - 42	2742 - 43	2743 - 44	2744 - 45	2745 - 46	2746 - 47	2747 - 48	2748 - 49	2749 - 50	2750 - 51	2751 - 52	2752 - 53	2753 - 54	2754 - 55	2755 - 56	2756 - 57	2757 - 58	2758 - 59	2759 - 60	2760 - 61	2761 - 62	2762 - 63	2763 - 64	2764 - 65	2765 - 66	2766 - 67	2767 - 68	2768 - 69	2769 - 70	2770 - 71	2771 - 72	2772 - 73	2773 - 74	2774 - 75	2775 - 76	2776 - 77	2777 - 78	2778 - 79	2779 - 80	2780 - 81	2781 - 82	2782 - 83	2783 - 84	2784 - 85	2785 - 86	2786 - 87	2787 - 88	2788 - 89	2789 - 90	2790 - 91	2791 - 92	2792 - 93	2793 - 94	2794 - 95	2795 - 96	2796 - 97	2797 - 98	2798 - 99	2799 - 00	2800 - 01	2801 - 02	2802 - 03	2803 - 04	2804 - 05	2805 - 06	2806 - 07	2807 - 08	2808 - 09	2809 - 10	2810 - 11	2811 - 12	2812 - 13	2813 - 14	2814 - 15	2815 - 16	2816 - 17	2817 - 18	2818 - 19	2819 - 20	2820 - 21	2821 - 22	2822 - 23	2823 - 24	2824 - 25	2825 - 26	2826 - 27	2827 - 28	2828 - 29	2829 - 30	2830 - 31	2831 - 32	2832 - 33	2833 - 34	2834 - 35	2835 - 36	2836 - 37	2837 - 38	2838 - 39	2839 - 40	2840 - 41	2841 - 42	2842 - 43	2843 - 44	2844 - 45	2845 - 46	2846 - 47	2847 - 48	2848 - 49	2849 - 50	2850 - 51	2851 - 52	2852 - 53	2853 - 54	2854 - 55	2855 - 56	2856 - 57	2857 - 58	2858 - 59	2859 - 60	2860 - 61	2861 - 62	2862 - 63	2863 - 64	2864 - 65	2865 - 66	2866 - 67	2867 - 68	2868 - 69	2869 - 70	2870 - 71	2871 - 72	2872 - 73	2873 - 74	2874 - 75	2875 - 76	2876 - 77	2877 - 78	2878 - 79	2879 - 80	2880 - 81	2881 - 82	2882 - 83	2883 - 84	2884 - 85	2885 - 86	2886 - 87	2887 - 88	2888 - 89	2889 - 90	2890 - 91	2891 - 92	2892 - 93	2893 - 94	2894 - 95	2895 - 96	2896 - 97	2897 - 98	2898 - 99	2899 - 00	2900 - 01	2901 - 02	2902 - 03	2903 - 04	2904 - 05	2905 - 06	2906 - 07	2907 - 08	2908 - 09	2909 - 10	2910 - 11	2911 - 12	2912 - 13	2913 - 14	2914 - 15	2915 - 16	2916 - 17	2917 - 18	2918 - 19	2919 - 20	2920 - 21	2921 - 22	2922 - 23	2923 - 24	
-------------------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--

Beschreibung der Aufgabenstellung	Anzahl der Aufgaben				Anzahl der Schüler		Anzahl der Lehrer
	1. Klasse	2. Klasse	3. Klasse	4. Klasse	1. Klasse	2. Klasse	
1. Einführung in die Mathematik	10	10	10	10	10	10	10
2. Addition und Subtraktion	10	10	10	10	10	10	10
3. Multiplikation und Division	10	10	10	10	10	10	10
4. Brüche und Dezimalzahlen	10	10	10	10	10	10	10
5. Geometrie (Flächenberechnung)	10	10	10	10	10	10	10
6. Statistiken und Diagramme	10	10	10	10	10	10	10
7. Textaufgaben	10	10	10	10	10	10	10
8. Wiederholung und Vertiefung	10	10	10	10	10	10	10
9. Zusammenfassung und Prüfung	10	10	10	10	10	10	10
10. Abschlussprüfung	10	10	10	10	10	10	10
11. Evaluation und Reflexion	10	10	10	10	10	10	10
12. Dokumentation des Lernfortschritts	10	10	10	10	10	10	10
13. Kommunikation und Teamarbeit	10	10	10	10	10	10	10
14. Problemlösungsfähigkeit	10	10	10	10	10	10	10
15. Selbstlernfähigkeit	10	10	10	10	10	10	10
16. Sozialkompetenz	10	10	10	10	10	10	10
17. Emotionale Kompetenz	10	10	10	10	10	10	10
18. Kulturelle Kompetenz	10	10	10	10	10	10	10
19. Medienkompetenz	10	10	10	10	10	10	10
20. Digitalisierung	10	10	10	10	10	10	10
21. Nachhaltigkeit	10	10	10	10	10	10	10
22. Globalisierung	10	10	10	10	10	10	10
23. Diversität	10	10	10	10	10	10	10
24. Inklusion	10	10	10	10	10	10	10
25. Antidiskriminierung	10	10	10	10	10	10	10
26. Menschenrechte	10	10	10	10	10	10	10
27. Umweltbewusstsein	10	10	10	10	10	10	10
28. Klimaschutz	10	10	10	10	10	10	10
29. Energieeffizienz	10	10	10	10	10	10	10
30. Wasserbewusstsein	10	10	10	10	10	10	10
31. Abfallmanagement	10	10	10	10	10	10	10
32. Verkehrsmittelwahl	10	10	10	10	10	10	10
33. Ernährung und Ernährungssicherheit	10	10	10	10	10	10	10
34. Ernährungssouveränität	10	10	10	10	10	10	10
35. Ernährungsmultimediale Kompetenz	10	10	10	10	10	10	10
36. Ernährungsethik	10	10	10	10	10	10	10
37. Ernährungspolitik	10	10	10	10	10	10	10
38. Ernährungswirtschaft	10	10	10	10	10	10	10
39. Ernährungsforschung	10	10	10	10	10	10	10
40. Ernährungsgesundheit	10	10	10	10	10	10	10
41. Ernährungserziehung	10	10	10	10	10	10	10
42. Ernährungskultur	10	10	10	10	10	10	10
43. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
44. Ernährungswissenschaft	10	10	10	10	10	10	10
45. Ernährungstechnik	10	10	10	10	10	10	10
46. Ernährungsinformation	10	10	10	10	10	10	10
47. Ernährungskommunikation	10	10	10	10	10	10	10
48. Ernährungskoordination	10	10	10	10	10	10	10
49. Ernährungskontrolle	10	10	10	10	10	10	10
50. Ernährungskritik	10	10	10	10	10	10	10
51. Ernährungskreativität	10	10	10	10	10	10	10
52. Ernährungskunst	10	10	10	10	10	10	10
53. Ernährungsliteratur	10	10	10	10	10	10	10
54. Ernährungsmusik	10	10	10	10	10	10	10
55. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
56. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
57. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
58. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
59. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
60. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
61. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
62. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
63. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
64. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
65. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
66. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
67. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
68. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
69. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
70. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
71. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
72. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
73. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
74. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
75. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
76. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
77. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
78. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
79. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
80. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
81. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
82. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
83. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
84. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
85. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
86. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
87. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
88. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
89. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
90. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
91. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
92. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
93. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
94. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
95. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
96. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
97. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
98. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
99. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10
100. Ernährungsbildung	10	10	10	10	10	10	10

PROJET PAROISSIAL 1975

Présentation de l'implémentation et des subventions

Budget 1975 1976

ANNEXE 1975

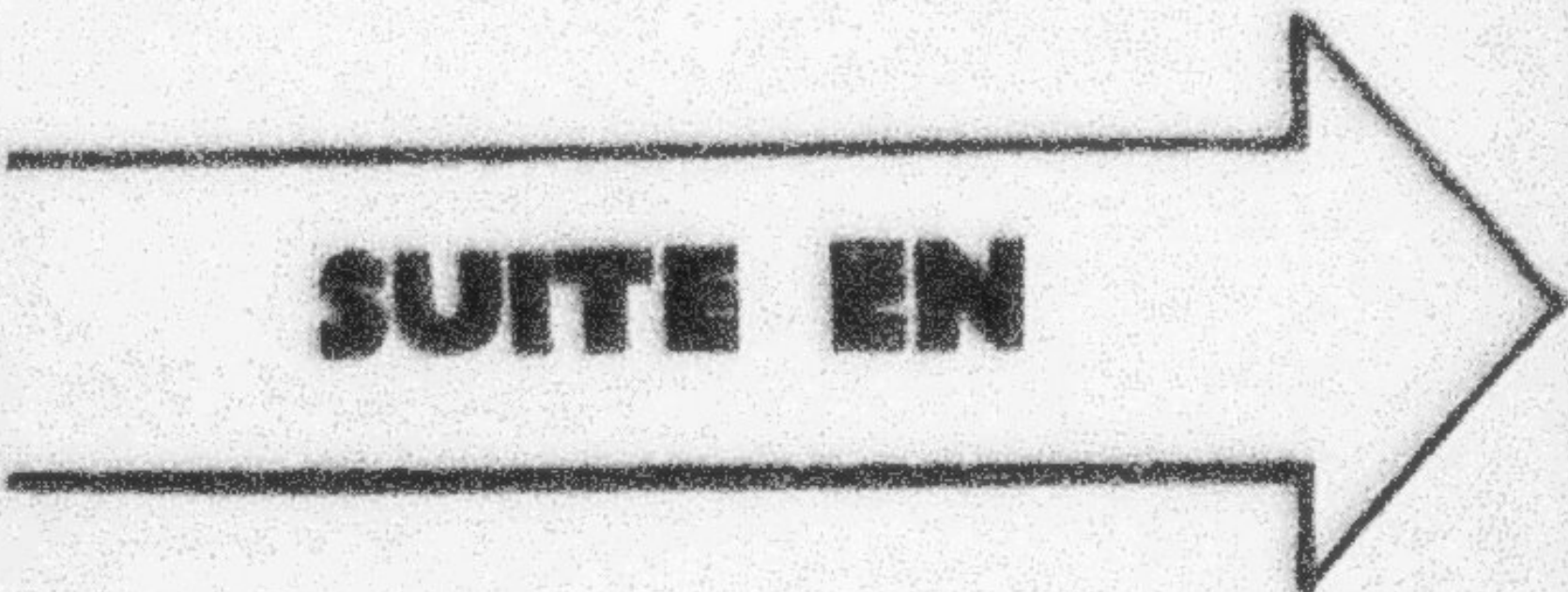
Désignation des postes	Budget 1975	Budget 1976		Subvention	Total	Total
		Unité	Montant			
1 - AIDE À LA PRODUCTION - SUBVENTIONS						
1.01 - Plantation intensive	100	100	95,000	5,000	100,000	100,000
1.02 - Destruction ciboulées	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.03 - Reproduction opération 11/74	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.04 - Reproduction opération 11/75	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.05 - Fertilisation des cisterns	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.06 - Production phytonomoteurs	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.07 - Paille en tige	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.08 - Paille	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.09 - Rythme et paille	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.10 - Cochenille	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.11 - Kisterns	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.12 - Production cisterns	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.13 - Equipement en matériel de traitement	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.14 - Subvention 10% des matériels (cisterns)	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.15 - Equipement paille cisterns opération	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.16 - Matériaux pour paille cisterns opération 10%	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.17 - Equipement cisterns opération	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.18 - Subvention paille, pour paille	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.19 - Production cisterns opération	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.20 - Subvention 10% des cisterns	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.21 - Culture en tonture - P.M.	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.22 - Paille intervention 10%	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
1.23 - Projet et cisterns pour cisterns en cisterns et cisterns intervention	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000
TOTAL	100	100	15,000	5,000	20,000	20,000

Designation des postes	Niveau Niveau	Capacité Capacité		Niveau Niveau	Niveau Niveau	Niveau Niveau	Niveau Niveau	Niveau Niveau	Niveau Niveau
		Unité	Nombre	Unité	Nombre	Unité	Nombre	Unité	Nombre
2 - Formation des fonctionnaires de l'administration									
2.01 - Formation des fonctionnaires de l'administration									
- Recrutement initial et sélection des candidats, instruction, formation, suivi des candidats, etc.	10	1000	10	1000	10	1000	10	1000	10
2.02 - Formation des fonctionnaires de l'administration									
- Recrutement initial et sélection des candidats, instruction, formation, suivi des candidats, etc.	10	1000	10	1000	10	1000	10	1000	10
2.03 - Formation des fonctionnaires de l'administration									
- Recrutement initial et sélection des candidats, instruction, formation, suivi des candidats, etc.	10	1000	10	1000	10	1000	10	1000	10
2.04 - Formation des fonctionnaires de l'administration									
- Recrutement initial et sélection des candidats, instruction, formation, suivi des candidats, etc.	10	1000	10	1000	10	1000	10	1000	10
2.05 - Formation des fonctionnaires de l'administration									
- Recrutement initial et sélection des candidats, instruction, formation, suivi des candidats, etc.	10	1000	10	1000	10	1000	10	1000	10
2.06 - Formation des fonctionnaires de l'administration									
- Recrutement initial et sélection des candidats, instruction, formation, suivi des candidats, etc.	10	1000	10	1000	10	1000	10	1000	10

[illegible]

Quantité	Unité	Marque	Observations
100	kg	Marque A	Produit de base
200	kg	Marque B	Produit de base
300	kg	Marque C	Produit de base
400	kg	Marque D	Produit de base
500	kg	Marque E	Produit de base
600	kg	Marque F	Produit de base
700	kg	Marque G	Produit de base
800	kg	Marque H	Produit de base
900	kg	Marque I	Produit de base
1000	kg	Marque J	Produit de base

[illegible]



SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

02834

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

Description of work done	Funds available		Funds expended		Balance	Total
	Original	Amended	Original	Amended		
1. Maintenance of premises						
2. Administration						
3. Expenses for printing, stationery, etc.						
4. Expenses for postage						
5. Expenses for telephone						
6. Expenses for fuel and light						
7. Expenses for repairs						
8. Expenses for salaries						
9. Expenses for printing and publication						
10. Expenses for postage and express						
11. Expenses for telephone						
12. Expenses for fuel and light						
13. Expenses for repairs						
14. Expenses for salaries						
15. Expenses for printing and publication						
16. Expenses for postage and express						
17. Expenses for telephone						
18. Expenses for fuel and light						
19. Expenses for repairs						
20. Expenses for salaries						
21. Expenses for printing and publication						
22. Expenses for postage and express						
23. Expenses for telephone						
24. Expenses for fuel and light						
25. Expenses for repairs						
26. Expenses for salaries						
27. Expenses for printing and publication						
28. Expenses for postage and express						
29. Expenses for telephone						
30. Expenses for fuel and light						
31. Expenses for repairs						
32. Expenses for salaries						
33. Expenses for printing and publication						
34. Expenses for postage and express						
35. Expenses for telephone						
36. Expenses for fuel and light						
37. Expenses for repairs						
38. Expenses for salaries						
39. Expenses for printing and publication						
40. Expenses for postage and express						
41. Expenses for telephone						
42. Expenses for fuel and light						
43. Expenses for repairs						
44. Expenses for salaries						
45. Expenses for printing and publication						
46. Expenses for postage and express						
47. Expenses for telephone						
48. Expenses for fuel and light						
49. Expenses for repairs						
50. Expenses for salaries						
51. Expenses for printing and publication						
52. Expenses for postage and express						
53. Expenses for telephone						
54. Expenses for fuel and light						
55. Expenses for repairs						
56. Expenses for salaries						
57. Expenses for printing and publication						
58. Expenses for postage and express						
59. Expenses for telephone						
60. Expenses for fuel and light						
61. Expenses for repairs						
62. Expenses for salaries						
63. Expenses for printing and publication						
64. Expenses for postage and express						
65. Expenses for telephone						
66. Expenses for fuel and light						
67. Expenses for repairs						
68. Expenses for salaries						
69. Expenses for printing and publication						
70. Expenses for postage and express						
71. Expenses for telephone						
72. Expenses for fuel and light						
73. Expenses for repairs						
74. Expenses for salaries						
75. Expenses for printing and publication						
76. Expenses for postage and express						
77. Expenses for telephone						
78. Expenses for fuel and light						
79. Expenses for repairs						
80. Expenses for salaries						
81. Expenses for printing and publication						
82. Expenses for postage and express						
83. Expenses for telephone						
84. Expenses for fuel and light						
85. Expenses for repairs						
86. Expenses for salaries						
87. Expenses for printing and publication						
88. Expenses for postage and express						
89. Expenses for telephone						
90. Expenses for fuel and light						
91. Expenses for repairs						
92. Expenses for salaries						
93. Expenses for printing and publication						
94. Expenses for postage and express						
95. Expenses for telephone						
96. Expenses for fuel and light						
97. Expenses for repairs						
98. Expenses for salaries						
99. Expenses for printing and publication						
100. Expenses for postage and express						

1900

ANNUAL REPORT

Item	Description	Quantity	Unit Price	Total Price	Remarks
1	10000	10000	10000	10000	
2	10000	10000	10000	10000	
3	10000	10000	10000	10000	
4	10000	10000	10000	10000	
5	10000	10000	10000	10000	
6	10000	10000	10000	10000	
7	10000	10000	10000	10000	
8	10000	10000	10000	10000	
9	10000	10000	10000	10000	
10	10000	10000	10000	10000	
11	10000	10000	10000	10000	
12	10000	10000	10000	10000	
13	10000	10000	10000	10000	
14	10000	10000	10000	10000	
15	10000	10000	10000	10000	
16	10000	10000	10000	10000	
17	10000	10000	10000	10000	
18	10000	10000	10000	10000	
19	10000	10000	10000	10000	
20	10000	10000	10000	10000	
21	10000	10000	10000	10000	
22	10000	10000	10000	10000	
23	10000	10000	10000	10000	
24	10000	10000	10000	10000	
25	10000	10000	10000	10000	
26	10000	10000	10000	10000	
27	10000	10000	10000	10000	
28	10000	10000	10000	10000	
29	10000	10000	10000	10000	
30	10000	10000	10000	10000	
31	10000	10000	10000	10000	
32	10000	10000	10000	10000	
33	10000	10000	10000	10000	
34	10000	10000	10000	10000	
35	10000	10000	10000	10000	
36	10000	10000	10000	10000	
37	10000	10000	10000	10000	
38	10000	10000	10000	10000	
39	10000	10000	10000	10000	
40	10000	10000	10000	10000	
41	10000	10000	10000	10000	
42	10000	10000	10000	10000	
43	10000	10000	10000	10000	
44	10000	10000	10000	10000	
45	10000	10000	10000	10000	
46	10000	10000	10000	10000	
47	10000	10000	10000	10000	
48	10000	10000	10000	10000	
49	10000	10000	10000	10000	
50	10000	10000	10000	10000	
51	10000	10000	10000	10000	
52	10000	10000	10000	10000	
53	10000	10000	10000	10000	
54	10000	10000	10000	10000	
55	10000	10000	10000	10000	
56	10000	10000	10000	10000	
57	10000	10000	10000	10000	
58	10000	10000	10000	10000	
59	10000	10000	10000	10000	
60	10000	10000	10000	10000	
61	10000	10000	10000	10000	
62	10000	10000	10000	10000	
63	10000	10000	10000	10000	
64	10000	10000	10000	10000	

Statement of Expenses for the Year 1915

1915

1915

Particulars	Debit	Credit	Balance
Jan 1 Balance			100.00
Jan 10 Cash		50.00	150.00
Jan 15 Cash		25.00	175.00
Jan 20 Cash		75.00	250.00
Jan 25 Cash		100.00	350.00
Jan 30 Cash		150.00	500.00
Feb 1 Cash		200.00	700.00
Feb 5 Cash		100.00	800.00
Feb 10 Cash		150.00	950.00
Feb 15 Cash		100.00	1050.00
Feb 20 Cash		150.00	1200.00
Feb 25 Cash		100.00	1300.00
Feb 30 Cash		150.00	1450.00
Mar 1 Cash		200.00	1650.00
Mar 5 Cash		100.00	1750.00
Mar 10 Cash		150.00	1900.00
Mar 15 Cash		100.00	2000.00
Mar 20 Cash		150.00	2150.00
Mar 25 Cash		100.00	2250.00
Mar 30 Cash		150.00	2400.00
Apr 1 Cash		200.00	2600.00
Apr 5 Cash		100.00	2700.00
Apr 10 Cash		150.00	2850.00
Apr 15 Cash		100.00	2950.00
Apr 20 Cash		150.00	3100.00
Apr 25 Cash		100.00	3200.00
Apr 30 Cash		150.00	3350.00
May 1 Cash		200.00	3550.00
May 5 Cash		100.00	3650.00
May 10 Cash		150.00	3800.00
May 15 Cash		100.00	3900.00
May 20 Cash		150.00	4050.00
May 25 Cash		100.00	4150.00
May 30 Cash		150.00	4300.00
Jun 1 Cash		200.00	4500.00
Jun 5 Cash		100.00	4600.00
Jun 10 Cash		150.00	4750.00
Jun 15 Cash		100.00	4850.00
Jun 20 Cash		150.00	5000.00
Jun 25 Cash		100.00	5100.00
Jun 30 Cash		150.00	5250.00
Jul 1 Cash		200.00	5450.00
Jul 5 Cash		100.00	5550.00
Jul 10 Cash		150.00	5700.00
Jul 15 Cash		100.00	5800.00
Jul 20 Cash		150.00	5950.00
Jul 25 Cash		100.00	6050.00
Jul 30 Cash		150.00	6200.00
Aug 1 Cash		200.00	6400.00
Aug 5 Cash		100.00	6500.00
Aug 10 Cash		150.00	6650.00
Aug 15 Cash		100.00	6750.00
Aug 20 Cash		150.00	6900.00
Aug 25 Cash		100.00	7000.00
Aug 30 Cash		150.00	7150.00
Sep 1 Cash		200.00	7350.00
Sep 5 Cash		100.00	7450.00
Sep 10 Cash		150.00	7600.00
Sep 15 Cash		100.00	7700.00
Sep 20 Cash		150.00	7850.00
Sep 25 Cash		100.00	7950.00
Sep 30 Cash		150.00	8100.00
Oct 1 Cash		200.00	8300.00
Oct 5 Cash		100.00	8400.00
Oct 10 Cash		150.00	8550.00
Oct 15 Cash		100.00	8650.00
Oct 20 Cash		150.00	8800.00
Oct 25 Cash		100.00	8900.00
Oct 30 Cash		150.00	9050.00
Nov 1 Cash		200.00	9250.00
Nov 5 Cash		100.00	9350.00
Nov 10 Cash		150.00	9500.00
Nov 15 Cash		100.00	9600.00
Nov 20 Cash		150.00	9750.00
Nov 25 Cash		100.00	9850.00
Nov 30 Cash		150.00	10000.00
Dec 1 Cash		200.00	10200.00
Dec 5 Cash		100.00	10300.00
Dec 10 Cash		150.00	10450.00
Dec 15 Cash		100.00	10550.00
Dec 20 Cash		150.00	10700.00
Dec 25 Cash		100.00	10800.00
Dec 30 Cash		150.00	10950.00
Total			11000.00

[illegible]

[illegible]

ANNEX 1

(continued)

Item	Quantity	Unit	Value	Description
1. Fuel oil	100	liters	100.00	Fuel oil for generator
2. Diesel oil	50	liters	50.00	Diesel oil for generator
3. Lubricating oil	20	liters	20.00	Lubricating oil for generator
4. Spare parts	10	pieces	10.00	Spare parts for generator
5. Maintenance	10	hours	10.00	Maintenance for generator
6. Transport	10	km	10.00	Transport for generator
7. Insurance	10	days	10.00	Insurance for generator
8. Miscellaneous	10	items	10.00	Miscellaneous for generator
9. Total	210		210.00	

Formation professionnelle

Activités depuis le début des opérations

JANVIER 7

Activités de formation	Date	Heures 1973	Heures par 1000 kg	Observations
Stage de perfectionnement intermédiaire				
1. Perfectionnement oléicole en langue française	11 - 73	30	30	Maroc du Nord
2. Cours de planification agricole	5 - 74	10	20	Organisé par la FAO
3. Perfectionnement oléicole en langue française	12 - 73 - 74	47	30	Maroc du Nord + Syrie
4. Perfectionnement oléicole en langue arabe	21 - 74 - 75	32	30	Maroc du Nord-Orient
Perfectionnement autres activités				
1. Préparation à l'exécution des activités du Projet	11 - 74 01 - 74 03 - 74	1 1 2	15 15 12	En profit des formations et chefs d'arrondissement de la F.A.O.
2. Perfectionnement des techniques	04 - 74	1	12	
3. Formation des enseignants	06 - 74 08 - 74 01 - 74	6 10 3	16 21 21	Agents désignés pour la vulgarisation agricole
4. Cours d'information "Écoles de ménages"	14 - 73 - 74	100	12	
5. Formation des élèves de l'INRA	01 - 74	3	31	Maroc
6. Cours régionaux	12 - 74	2	30	
7. Stages d'oléiculture et d'arboriculture	01 - 74	8	200	
8. Stages d'oléiculture et d'arboriculture	14 - 74 - 75	21	45	Stages techniques
9. Formation pratique : greffage des oliviers et arbres fruitiers	01 - 74 - 75	3	18	Stages BIDA/INRA 1973-1974 pour les centres techniques.
Formations agricoles spécialisées				
1. Atelier pour la formation de spécialistes de la taille de l'olivier	12 - 73	30	1,500	110 chantiers-journées
2. Ateliers des oliviers	11 - 73	8	300	
3. Perfectionnement des maîtres tailleurs de l'olivier	03 - 74	15	21	
4. Formation de "maîtres" tailleurs	12 - 74	10	45	
5. Formation des maîtres tailleurs	02 - 75	2 mois	70	2 chantiers de 1 mois chacun
6. Formation de tailleurs	03 - 75	2 mois	8,400	135 chantiers de 1 mois chacun
7. Formation de greffeurs	10 - 74 - 75	22	60	Stages de 3 jours en arboriculture

total

Activité de formation	Date	Mois	Nombre de participants	Observations
Journées d'information et de vulgarisation pour les producteurs				
- Journées d'études et visites complémentaires	11 - 12	3	30	En présence des représentants des producteurs
- Journées d'information et de visites complémentaires	13 - 14	3	30	En présence des représentants des producteurs
- Journées d'information et de visites	15 - 16	2	30	
- Journées d'information :	17 - 18	2	30	
- Nord de Tunisie		1	15	
- Centre de Tunisie		1	15	
- Sud de Tunisie		1	15	
Total		7	225	
Travaux et voyages d'études				
- Industries oléicoles	19 - 20	2 jours	1	Travaux de l'Institut de l'olivier, des oléicoles, des producteurs
- Formation à la technique de l'arrosage	21 - 22	2 jours	1	Travaux de l'Institut de l'olivier, des oléicoles, des producteurs
- Perfectionnement oléicole organisé par le CNERO	23 - 24	2 jours	1	Travaux de l'Institut de l'olivier, des oléicoles, des producteurs
- Etude de commercialisation des récoltes d'olive	25 - 26	2 jours	1	Travaux de l'Institut de l'olivier, des oléicoles, des producteurs
- Conduite des entreprises "agricoles oléicoles"	27 - 28	2 jours	1	Travaux de l'Institut de l'olivier, des oléicoles, des producteurs
- Développement des entreprises "agricoles oléicoles"	29 - 30	2 jours	1	Travaux de l'Institut de l'olivier, des oléicoles, des producteurs
- Etude des techniques de conservation des olives	31 - 01 - 02	3 jours	1	Travaux de l'Institut de l'olivier, des oléicoles, des producteurs
- Techniques de multiplication de l'olivier	03 - 04 - 05	3 jours	1	Travaux de l'Institut de l'olivier, des oléicoles, des producteurs

FIN

62

VUM